



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS

SECRETARIAT PERMANENT A
L'ENVIRONNEMENT



MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 PAR LE CAMEROUN

**RAPPORT NATIONAL DU CAMEROUN
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DURABLE
(RIO + 10)**

SEPTEMBRE 2001

Appui : PNUD

RESUME

L'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Cameroun de 1992 à 2002 s'articule autour de quatre grands pôles d'actions, notamment : le Développement et la Croissance Economiques Durables, la Conservation et la Gestion des ressources , le Renforcement du Rôle des Principaux Groupes et la Mise en Oeuvre.

S'agissant du développement et de la croissance économiques durables, plusieurs actions ont été entreprises principalement en vue de rétablir les grands équilibres macroéconomiques dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel exécuté avec succès. Un nouveau programme dit de 2^{ème} génération est en cours d'exécution avec pour priorités : la réduction de la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance, l'amélioration des services de santé, de l'éducation et la consolidation de la croissance économique.

En matière de conservation et gestion des ressources, l'approche adoptée par le Cameroun revêt deux aspects :

- ❖ Des réformes institutionnelles et juridiques profondes qui touchent l'environnement, le régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, l'élaboration de plusieurs instruments juridiques internes, reflets des conventions et traités internationaux relevant du domaine de la gestion conservatoire des ressources naturelles.
- ❖ L'adhésion à des traités et conventions relatifs à la gestion durables des ressources telles : la Convention sur la Diversité Biologique, la convention Cadre sur les Changements climatiques, le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, etc.

Pour le renforcement du rôle des principaux groupes, l'action majeure aura été l'élaboration de plusieurs textes relatifs à leur existence légale, à leur organisation afin d'optimiser leur contribution au processus décisionnel.

Au plan de la mise en œuvre, on retiendra : la révision du système éducatif, avec une orientation marquée vers la professionnalisation, la réforme dans le domaine de la recherche, l'augmentation des budgets alloués à la santé et à l'éducation dans la perspective du développement durable.

Enfin tout au long du processus de mise en œuvre de l'Agenda 21, l'on a noté des contraintes liées à l'absence de synergie intersectorielle, au cadre institutionnel, à l'insuffisance des capacités humaines et financières, à la faiblesse des investissements productifs etc.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	i
RESUME.....	ii
SOMMAIRE.....	1
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
Liste des tableaux	6(bis)
INTRODUCTION.....	7
I- ETAT DE REALISATION DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21.....	10
<i>1.1 PRINCIPALES REALISATIONS.....</i>	<i>11</i>
1.1.1 Développement et croissance économiques durables.....	11
1.1.1.1 Coopération internationale.....	11
1.1.1.2 Lutte contre la pauvreté.....	11
1.1.1.3 Actions sur les modes de consommation.....	19
1.1.1.4 Dynamique démographique et viabilité.....	23
1.1.1.5 Protection et promotion de la santé.....	23
1.1.1.6 Promotion d'un habitat humain viable.....	26
1.1.1.7 Prise de décision pour un développement durable.....	27
1.1.2 Conservation et gestion des ressources.....	28
1.1.2.1 Protection de l'atmosphère.....	28
1.1.2.2 Lutte contre la désertification.....	30
1.1.2.3 Conservation et gestion de la biodiversité.....	31
1.1.2.4 Ressources terrestres, y compris les forêts et les montagnes.....	32
1.1.2.5 Promotion d'un développement agricole et rural durable.....	34
1.1.2.6 Gestion des écosystèmes fragiles.....	35
1.1.2.7 Gestion intégrée des écosystèmes marins et côtiers.....	36
1.1.2.8 Protection et gestion des eaux douces.....	37
1.1.3 Renforcement du rôle des principaux groupes.....	38
1.1.3.1 Des autorités locales.....	38
1.1.3.2 Des femmes.....	39
1.1.3.3 Des agriculteurs.....	40
1.1.3.4 Des organisations non gouvernementales.....	41
1.1.3.5 Des jeunes et des enfants.....	41
1.1.4 Moyens de mise en œuvre.....	42
1.1.4.1 Ressources financières et mécanismes y afférents.....	42
1.1.4.2 Instruments et mécanismes juridiques nationaux et internationaux.....	45
<i>1.2 PRINCIPALES CONTRAINTES, DIFFICULTES ET MESURES ENVISAGEES</i>	
<i>POUR LES SURMONTER.....</i>	<i>47</i>
1.2.1 Développement et croissance économiques durables.....	47
1.2.2 Conservation et gestion des ressources.....	48
1.2.2.1 Promotion d'un développement rural et agricole durable.....	48
1.2.2.2 Protection et gestion des eaux douces.....	49

1.2.3 Renforcement du rôle des principaux groupes.....	49
1.2.4 Moyens de mise en œuvre.....	49
1.2.5 Autres contraintes et difficultés.....	49
1.3 LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	50
1.3.1 Croissance et développement économiques durables.....	50
1.3.2 Conservation et gestion des ressources.....	51
1.3.2.1 Changements climatiques.....	51
1.3.2.2 Protection de la couche d'ozone.....	51
1.3.2.3 Promotion d'un développement rural et agricole durable.....	52
1.3.2.4 Protection et gestion des eaux douces.....	52
1.3.3 Renforcement du rôle des principaux groupes.....	53
II- STRATEGIES ADOPTEES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	54
2.1 APPROCHES ADOPTEES.....	55
2.1.1 Développement et croissance économiques durables.....	55
2.1.1.1 Coopération internationale.....	55
2.1.1.2 Lutte contre la pauvreté.....	55
2.1.1.3 Actions sur les habitudes de consommation.....	56
2.1.1.4 Amélioration de l'environnement sanitaire et humain.....	56
2.1.1.5 Etablissements humains et environnement.....	57
2.1.2 Conservation et gestion des ressources en eau.....	58
2.1.3 Renforcement du rôle des principaux groupes.....	58
2.1.3.1 Au plan international.....	58
2.1.3.2 Au plan national.....	58
2.1.4 Moyens de mise en œuvre.....	60
2.1.4.1 Développement et croissance économiques durables.....	60
2.1.4.2 Conservation et gestion des ressources.....	60
2.1.4.3 Instruments et mécanismes juridiques internationaux.....	61
2.2 PROCESSUS D'ELABORATION DES STRATEGIES.....	61
2.2.1 Développement et croissance économiques durables.....	61
2.2.2 Conservation et gestion des ressources.....	62
2.2.2.1 Les études régionales.....	63
2.2.2.2 Les études sectorielles.....	64
2.2.2.3 Les activités complémentaires au PNGE.....	65
2.2.2.4 L'approche méthodologique.....	66
2.3 COMMENTAIRES SUR L'IMPACT DE L'APPROCHE STRATEGIQUE	
NATIONALE.....	67
2.3.1 Développement et croissance économiques durables.....	67
2.3.1.1 Lutte contre la pauvreté.....	67
2.3.1.2 Impact sur les besoins et consommation d'eau.....	68
2.3.1.3 Impact sur les besoins en énergie et les modes de consommation.....	69
2.3.2 Moyens de mise en œuvre.....	71
1.3.2.1 Ressources financières et mécanismes y afférents.....	71
1.3.2.2 Instruments et mécanismes juridiques nationaux et internationaux.....	71

III - EVALUATION GENERALE DES APPROCHES, DES POLITIQUES ET ACTIONS MENEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLES.....	72
3.1 EXEMPLES CONCRETS DE POLITIQUES AYANT ABOUTI A L'INTEGRATION DES OBJECTIFS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	73
3.1.1 Développement et croissance économiques durables.....	73
3.1.1.1 Lutte contre la pauvreté.....	73
3.1.1.2 Stratégie sectorielle de la santé, de l'eau et de l'assainissement.....	75
3.1.1.3 Gouvernance.....	76
3.2 EXEMPLES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	78
3.3 EXEMPLES CONCRETS DE L'EXPERIENCE DU GOUVERNEMENT DANS L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MEDIAS DANS L'EDUCATION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMULATION DES POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	79
3.4 COMMENTAIRE SUR L'IMPACT DE L'APPROCHE POLITIQUE ET DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	80
<i>IV- CONCLUSIONS ET SUGGESTION.....</i>	<i>81</i>
<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	<i>84</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ARSEL	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ALUCAM	Société de production d'Aluminium du Cameroun
AER	Agence de l'Electrification Rurale
AGIR	Actions Généreuses pour l'Intervention Rurale
AND	Autorité Nationale Désignée
APD	Aide Publique au Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CAMI	Conférence des Ministres Africains de l'Industrie
CAMRAIL	Cameroon Railways
CAS III	Troisième Crédit d'Ajustement Structurel
CARBAP	Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDPM	Caisse de Développement des Pêches Maritimes
CENAME	Centre National d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CFC	Crédit Foncier du Cameroun
CICERO	Center for International Climate and Environmental Research of Oslo
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIN	Comité Intergouvernemental de Négociation
CNIC	Chantier Naval et Industriel du Cameroun
CNUD	Conférence des Nations Unies sur la Désertification
DIED	Développement Industriel Ecologiquement Durable
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSTAT	Direction de la Statistique
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIMAC	Fonds d'Investissement des Micro-projets Agricoles Communautaires
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
GEF	Global Environmental Facility
GES	Gaz à Effet de Serre

IDH	Indice du Développement Humain
IMPM	Institut de Recherche Médicale et d'Etudes des Plantes Médicinales
IRAD	Institut de la Recherche Agricole pour le Développement
IUCN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
LCB	Lutte Contre le Braconnage
LNCQ	Laboratoire Nationale de Contrôle de Qualité
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux
MEAVSB	Mission d'Etude et d'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué
MICOF	Ministère de la Condition Féminine
MIDEPECAM	Mission de Développement de la Pêche au Cameroun
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINDIC	Ministère du Développement Industriel et Commercial
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEPIA	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINMEE	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
MINTRANS	Ministère des Transports
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	Office Camerounais de Banane
OMC	Organisation Mondiale pour le Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONADEF	Office National de Développement des Forêts
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAFN	Programme d'Action Forestier National
PALCD	Plan d'Action de Lutte Contre la Désertification
PEV	Programme Elargi de vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PME / PMI	Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNB	Produit National Brut
PNG	Programme National de Gouvernance
PNGE	Plan National de Gestion de l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNRVA	Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricole
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PPO	Planification des Projets par Objectif
PRASAC	Programme de Recherche des Savanes d'Afrique Centrale
PREPAFEN	Projet de Réduction de la Pauvreté et Action en faveur des Femmes dans la Province de l'Extrême Nord

PPCRD	Projet Pilote de Crédit Rural Décentralisé
PRGIE	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
PRODEC	Programme de Développement Communautaire
PSA	Programme de Sécurité Alimentaire
PSU	Programme Social d'Urgence
SAILD	Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement
SAO	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SIC	Société Immobilière du Cameroun
SIDA	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SONARA	Société Nationale des Raffineries
SONEL	Société Nationale d'Electricité
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
ULAVE	Unité de Lutte Anti-Vectorielle et d'Entomologie
UNSO	Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la Désertification en Zones Soudano-Sahélienne
WWF	World Wildlife Fund

LISTE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Indicateurs de développement humain (IDH) pour l'année 2000.....	15
<u>Tableau 2</u> : Position du Cameroun depuis 1992 selon l'IDH.....	16
<u>Tableau 3</u> : Indicateur de pauvreté humaine (IPH) au Cameroun pour l'année 2000.....	16
<u>Tableau 4</u> : Evolution des principaux indicateur au Cameroun.....	17
<u>Tableau 5</u> : Mobilisation et répartition des ressources aux fins du développement durable	44

INTRODUCTION

La conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), tenue à RIO de Janeiro en Juin 1992, a donné une nouvelle orientation aux activités internationales concernant le développement. Il convient désormais d'agir dans le contexte élargi du développement durable qui a pour but l'amélioration du bien être des générations présentes et à venir.

Parmi les principales tendances qui ont influencé le développement durable au Cameroun ces dix dernières années, figurent la persistance de la crise économique ; les progrès continus réalisés par son économie jadis planifiée au niveau central qui a évolué vers une économie de marché et la libéralisation des échanges, en passant par des programmes d'ajustement structurels.

De même, la structure et les fonctions des institutions publiques, ont continué à faire l'objet de changements marqués. La tendance à la décentralisation et à la privatisation des fonctions autrefois assignées au secteur public et à promouvoir le pluralisme ou le multipartenariat dans le milieu institutionnel est désormais une réalité qui s'est imposée dans tous les processus de développement.

Des préoccupations de protection de l'environnement influencent de manière croissante les politiques et les pratiques de gestion des ressources naturelles, voire le contexte du commerce international.

Enfin, c'est dans un contexte dynamique de la mondialisation, et en proie à la récession économique et à l'agitation sociale liée à la démocratisation, que le Cameroun doit mettre en œuvre l'Agenda 21, conformément à l'engagement qu'il a pris devant la communauté internationale à Rio .

Le présent rapport est une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre de l'Agenda 21 au Cameroun de 1992 à 2001. Il se compose de quatre parties :

- 1- L'état de réalisation des objectifs de l'Agenda 21 et des programmes en cours ;
- 2- Les stratégies adoptées pour le développement durable ;
- 3- L'évaluation générale des approches politiques et actions menées dans la mise en œuvre de développement durable ;
- 4- Les suggestions et conclusions.

La première partie passe en revue les réalisations en matière de développement et croissance économiques durables, de conservation et gestion des ressources naturelles, de renforcement des rôles des principaux groupes et de mise en œuvre de l'Agenda 21 ; elle précise également les principales contraintes, les difficultés et mesures envisagées pour les surmonter et enfin les défis majeurs pour la réalisation des objectifs de développement durable.

La deuxième partie examine les stratégies d'approche adoptées pour le développement durable, le processus de leur élaboration et commente l'impact de cette approche sur la mise en œuvre de l'Agenda 21.

La troisième partie est une évaluation générale des approches, des politiques et des actions menées dans la perspective de déterminer leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ; des exemples concrets de partenariat public-privé y sont relevés.

La quatrième partie enfin formule des suggestions pour la revue et les évaluations pour l'an 2002 avec des actions correctives pour atteindre les objectifs de développement durable.

I
ETAT DE REALISATION
DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21

1.1 PRINCIPALES REALISATIONS

La mise en œuvre de l'Agenda 21 au Cameroun de 1992 jusqu'à présent a connu des réalisations qui peuvent se regrouper sous quatre thèmes principaux, à savoir :

- Développement et Croissance Economiques Durables ;
- Conservation et gestion des ressources naturelles ;
- Renforcement des rôles des principaux groupes ;
- Moyens de mise en œuvre.

1.1.1 Développement et croissance économiques durables

Dans le cadre du Développement et de la Croissance Economiques Durables, les efforts fournis ont porté sur les domaines de la coopération internationale, la lutte contre la pauvreté, les modes de consommation, la dynamique démographique et sa viabilité, la promotion et la protection de la santé, la promotion d'un habitat viable et enfin, la prise de décision pour un développement durable.

1.1.1.1 Coopération internationale

Au plan sous-régional, l'appartenance commune des écosystèmes et des ressources partagées a donné lieu à une étroite coopération en matière de leur gestion. C'est ainsi que le Cameroun s'est impliqué dans de nombreuses concertations sous régionales.

Aussi, les projets sous-régionaux actuellement en cours d'exécution à l'exemple du Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) ou celui du Grand Ecosystème Marins-Golfe de Guinée, pour ne citer que ceux-ci, ont permis de renforcer les bases d'une coopération entre le Cameroun et les autres pays de la sous-région, notamment par l'échange des informations et l'harmonisation des stratégies d'intervention.

Au niveau institutionnel, il y a lieu citer entre autres: la CEMAC, la BEAC, la BDEAC, la CBLT, le PRASAC, l'ABN.

Au niveau des cadres de concertation, il pourrait être cité : la Conférence des Ministres Chargés de la Science et de la Technologie de l'Afrique du Centre et de l'Ouest, la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), la Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

Au plan international, le Cameroun a adhéré à plusieurs accords et instruments juridiques internationaux relatifs, notamment à l'environnement et à l'OMC.

1.1.1.2 Lutte contre la pauvreté

Marqué par une crise économique aiguë dans la première moitié des années 1990 qui a exacerbé la pauvreté, et par la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel et après avoir exécuté avec succès un programme

économique et financier en 1997/2000 au titre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR), le Cameroun a démarré en octobre 2000 l'exécution d'un nouveau programme dit de 2^e génération axé sur la lutte contre la pauvreté, la promotion de la bonne gouvernance et la consolidation de la croissance économique.

Ainsi, au cours du programme triennal 1997/2000, des réformes économiques, financières et structurelles, des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté ont été mis en place, à l'instar du Projet de Réduction de la Pauvreté et d'Action en faveur des Femmes dans la province de l'ExtrêmeNord (PREPAFEN), projet pilote dont les principales composantes sont la distribution des crédits aux paysans (particulièrement aux femmes) pour la réalisation des micro-projets productifs, l'augmentation de la production et la productivité agricoles et la mise en place des infrastructures économiques de base (route et piste rurales, ponts, magasin de stockage et de vente).

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les pouvoirs publics ont mis en œuvre plusieurs programmes qui visent l'autosuffisance alimentaire et l'amélioration des revenus notamment dans le monde rural. Il s'agit du programme de sécurité alimentaire (PSA), du programme national de vulgarisation agricole (PNVA) devenu Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA). Des instruments d'appui et de financement ont aussi été mis en place: Programme de Développement Communautaire (PRODEC), Fonds d'Investissement des Micro-projets Agricoles Communautaires (FIMAC), Mission de Développement de la Pêche au Cameroun (MIDEPECAM), Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM), Projet Pilote de Crédit Rural Décentralisé (PPCRD) et plusieurs coopératives agricoles d'épargnes et de crédits.

De même, le gouvernement a procédé au dégel des effets financiers des avancements en 1997 et à la revalorisation des points d'indice de 20% en moyenne en juillet 2000 pour le personnel de l'Etat. Il en est de même du pouvoir d'achat des populations qui se restaure progressivement, grâce à un contexte d'inflation de plus en plus maîtrisée.

Au plan macroéconomique, en dépit d'un environnement international difficile caractérisé notamment par une tendance à la baisse du solde de la balance commerciale, l'activité est restée soutenue et le taux de croissance moyen du PIB en terme réel s'est situé autour de 4,6 % passant de 5 % en 1997/1998 à 4,5 % en 1998/1999, 4,2 % en 1999/2000 et 5,4 % en 2000/2001. Dans le même temps, le taux d'inflation, particulièrement élevé au lendemain de la dévaluation du FCFA, a pu être ramené en dessous de 2,1 % en 1999/2000 contre 2,9 % en 1998/1999 et -1,6 % en 1997/1998 .

Dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), plusieurs programmes et projets ont été réalisés ou initiés, visant : l'amélioration de l'offre de la qualité des prestations des services sociaux, la réhabilitation et le développement des infrastructures de base, la bonne gouvernance, l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus vulnérables en milieu urbain, et la croissance de qualité.

1. Amélioration de l'offre de la qualité des prestations des services sociaux.

Dans le domaine de l'éducation, il y a lieu de relever :

- l'augmentation quantitative et qualitative des enseignants dans les écoles, les réfections et constructions de salles de classe ;
- l'augmentation du nombre d'établissements scolaires entre 1992 – 2000 et d'institutions universitaires aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- l'introduction progressive dans les manuels scolaires des thématiques sur l'environnement et la création des centres de lecture et de bibliothèques scolaires ;
- la vulgarisation progressive de l'outil informatique ;
- l'augmentation du budget de l'éducation nationale de 2000/2001 à 2001/2002 de plus de 38 milliards de FCFA, y compris les ressources PPTTE, le situant à près de 13,25 % du budget national;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle ;
- la création des clubs environnementaux dans les établissements scolaires.

Dans le domaine de la santé, il convient de citer l'intensification des campagnes de prévention contre le VIH/SIDA; la suppression du prélèvement de 10% sur les recettes collectées par les formations sanitaires primaires ; la publication de la carte sanitaire; l'établissement d'une liste de prix pour environ trente médicaments essentiels sous dénomination générique dans le but d'en faciliter l'accès à toutes les couches de la population ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie sectorielle; la mise en œuvre d'une stratégie de collecte et de traitement des données requises pour la production des indicateurs de santé et la poursuite de la politique visant à rendre performant les centres de santé.

Dans le domaine de la sensibilisation, de l'information et de la formation de la grande masse des populations, plusieurs actions ont été réalisées et qui, entre autres, concernent :

- ❖ l'augmentation du temps d'antenne à la radio et à la télévision dont la production est passée de 54% à la télévision en 1994 à 70% en 2000 et à la radio de 60% en 1994 à 97% en l'an 2000 ;
- ❖ la montée de la CRTV sur satellite.

2. Réhabilitation et développement des infrastructures de base.

Pour soutenir ces programmes (autosuffisance alimentaire, campagne de prévention contre le VIH/SIDA, etc.), le désenclavement des zones rurales et de production a connu un essor grâce à la création d'un Fonds Routier. Les ONG exerçant dans le secteur ont été appuyées pour améliorer leurs capacités d'exécution efficace des contrats d'entretien du réseau routier prioritaire. Ainsi, des routes ont été créées ou sont mieux entretenues en milieu urbain et rural, des tableaux de bord de suivi des performances du Ministère des Travaux Publics (MINTP) ont été produits, la capacité de programmation des travaux d'entretien routier a accru. Un programme de promotion des PME nationales du secteur a été également mis en place.

Au niveau portuaire, des ports autonomes ont été créés et les activités à caractère industriel et commercial transférées au secteur privé.

Au niveau de l'électrification, la diversification des sources d'énergie et l'accès des populations rurales à l'électricité sont promues et un nouveau cadre juridique et institutionnel mis en place ; à cet égard il y a lieu de signaler la création de l'Agence de l'Electrification Rurale (AER), dans le but de faciliter l'accès de cette ressource aux populations rurales.

Dans le domaine de l'eau potable, l'offre connaît une augmentation grâce à l'extension du réseau d'adduction dans les grands centres urbains et à l'exécution de nouveaux programmes de forages dans les zones rurales.

3. Bonne gouvernance.

Les programmes et les projets reposent sur : (i) le circuit de la dépense qui a été assaini par l'élaboration des budgets d'objectif (cadrage institutionnel avec l'assistance de la BM, stratégie de réforme budgétaire), la simplification des procédures (élaboration d'un manuel de procédure d'exécution des dépenses publiques), le renforcement du respect de la réglementation des marchés publics (auditeurs indépendants) ; (ii) le renforcement de la gestion des secteurs sociaux par l'achèvement de l'élaboration des stratégies sectorielles de la santé et de l'éducation, le renforcement du partenariat Etat/secteur privé/société civile ; (iii) la réforme en profondeur du système de passation des marchés publics par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action avec la collaboration de la Banque Mondiale, et par la création de l'Agence de Régulation des Marchés Publics; (iv) le renforcement de l'Etat de droit et la sécurité juridique des investissements par le renforcement de l'indépendance de la justice et la mise en place progressive des structures juridictionnelles prévues par la constitution de 1996 ; (v) l'amélioration de l'information du citoyen par la circulation et l'accès à l'information sur les affaires publiques ; (vi) l'intensification de la lutte contre la corruption par le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques et la responsabilisation des gestionnaires (création d'observatoires au niveau des départements ministériels, élaboration, adoption et mise en œuvre d'une stratégie pour la sensibilisation du grand public sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, constitution d'une coalition société civile/secteur privé/autres partenaires pour la lutte contre la corruption ; suivi-évaluation participatif du Programme National de Gouvernance (PNG) par ces mêmes acteurs du développement).

4. Croissance de qualité.

Les programmes et projets ont porté sur : (i) la mobilisation des ressources budgétaires avec des programmes de réformes de la fiscalité (simplification, modernisation ...), concrétisés entre autres par la mise en place d'un guichet unique, d'un marché financier ; (ii) la gestion des dépenses par le renforcement des capacités institutionnelles ; la mise en place d'un mécanisme de suivi de l'Aide Publique au Développement (APD) ; l'inventaire du patrimoine de l'Etat et la production des balances fiables des comptes du trésor ; (iii) le cadre macroéconomique par la mise en place dans les secteurs sociaux -éducation et santé- des mécanismes de financement à moyen terme ; (iv) l'apurement de la dette intérieure auditée.

5. Amélioration des conditions de vie de certains groupes.

Les programmes et projets concernent : (i) la mise en œuvre des plans d'urgence d'assainissement du cadre de vie, la viabilisation des quartiers spontanés, la lutte contre l'insécurité, le trafic et la consommation de la drogue, la prise en charge des enfants de la rue, des malades mentaux et la sensibilisation des prostituées aux risques des MST et du VIH/SIDA en milieu urbain ; (ii) le renforcement du développement au niveau local par l'identification et la mise en œuvre des programmes pilotes communautaires, en réactivant notamment les comités de développement en zone rurale ; l'implication des populations locales à la gestion forestière, notamment le partage des redevances forestières annuelles et l'institutionnalisation des forêts communautaires, les activités génératrices des revenus, les projets à haute intensité de mains d'œuvre, et la micro finance.

Toutes ces actions ont permis le relèvement de certains indicateurs de développement, notamment l'indicateur de développement humain (IDH), l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) .

Le Cameroun avec un IDH de 0,58 (tableau 1) est classé 78^{ème} sur les 98 pays ayant un niveau de IDH moyen

Tableau 1 : Indicateurs de Développement Humain (IDH) pour l'année 2000

VARIABLES	INDICATEURS			
	Pour le Cameroun	Moyenne des pays en développement	Moyenne des pays à développement humain moyen	Moyenne pour l'Afrique Subsaharienne
Espérance de vie à la naissance (ans)	54,5	64,7	66,9	48,9
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	73,6	72,3	76,9	58,5
Taux de scolarité combiné (%)	46	60	6542	
PIB / habitant	1474	3270	3458	1607
Indicateur d'espérance de vie	0,49	0,66	0,70	0,40
Indicateur de niveau d'instruction	0,64	0,68	0,73	0,53
Indicateur de PIB	0,45	0,58	0,59	0,46
Valeur de l'IDH	0,528	0,642	0,673	0,464

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2000.

Aussi, le Cameroun a réalisé des progrès en matière d'indicateurs de développement humain (tableau 2) ; celui-ci est passé d'un niveau faible (0,481) entre 1993 et 1995 à un niveau moyen (0,536) à partir de 1997, année du début de la mise en œuvre du programme triennal économique et financier dans lequel la réduction de la pauvreté est une priorité absolue.

Tableau 2 : Position du Cameroun depuis 1992 selon l'IDH.

ANNEE	IDH	CATEGORIE DH	RANG
2000 (rapport 2001)		DH Moyen	125/162
1998(rapport 2000)	0,528	DH Moyen	134/174
1997 (rapport 99)	0,536	DH Moyen	134/174
1995 (rapport 98)	0,481	DH Faible	132/174
1994 (rapport 97)	0,468	DH Faible	133/175
1993 (rapport 96)	0,481	DH Faible	127/174
1992 (rapport 94)	0,503	DH Moyen	127/174

Source : Rapports mondial sur le développement humain 1994, 1996, 1997,1998, 1999,2000.

Il convient de signaler que le relèvement progressif de l'IDH depuis 1994, la possibilité de vivre un peu plus longtemps et en relative bonne santé malgré la pandémie du VIH/SIDA en progression, la possibilité de s'instruire et celle de bénéficier des conditions de vie meilleures se sont sensiblement améliorés jusqu'à présent. Cela est dû entre autres aux réformes entreprises dans les secteurs sociaux depuis notamment 1997.

Malgré ces résultats, la pauvreté demeure un défi pour le développement durable.

Les indicateurs de pauvreté pour le Cameroun en l'an 2000 sont présentés au tableau 3.

Tableau 3 : Indicateurs de pauvreté humaine (IPH) au Cameroun pour l'année 2000.

VARIABLES	Indicateurs			
	Pour le Cameroun	Moyenne des pays en développement	Moyenne des pays à développement humain moyen	Moyenne pour l'Afrique Subsaharienne
Pauvreté humaine (%)	38,5			
Probabilité de décéder avant 40ans (%)	27,4	14,3	11,4	34,6
Taux d'analphabétisme des adultes (%)	26,4	27,6	23,3	40,6
Population privée d'accès à l'eau potable (%)	46	28	26	46
Population privée d'accès aux services de santé (%)	85			

Population privée d'accès à l'assainissement (%)	11	56	56	52
Insuffisance pondérale des moins de 5ans (%)	22	31	29	31

Source : Rapport mondial sur le développement humain 2000.

D'après ce tableau, 27,4% de la population camerounaise contre 34,6% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 14,3 % pour la moyenne des pays en développement meurent avant 40 ans. On dénombre 26,4% d'analphabètes adultes contre 40,6% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 27,6 % pour la moyenne des pays en développement ; 22% d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale contre 31% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 31% pour la moyenne des pays en développement ; de même, 11% de la population sont privés d'accès à l'assainissement contre 52% en moyenne pour l'Afrique subsaharienne et 56% pour la moyenne des pays en développement. Il convient de noter que la situation sur le plan sanitaire reste très préoccupante en raison du pourcentage élevé (85%) de personnes privées d'accès aux services de santé.

Tous ces indicateurs pourraient s'améliorer à l'issue de la mise en œuvre des stratégies sectorielles élaborées de manière multipartenariale dans le cadre du DSRP. Et ils le seront davantage lorsque le processus d'élaboration de l'Etude Nationale de Perspective à Long Terme (NLTPS) du Cameroun à l'horizon 2025 dont le premier atelier multipartenarial de sensibilisation a été organisé en juillet 2000, mettra en place tous les programmes et projets qui seront retenus.

L'évolution des principaux indicateurs sociaux au Cameroun est présentée au tableau 4.

Tableau 4 : Evolution des principaux indicateurs sociaux au Cameroun

Indicateurs	Objectif mondial	évolution pour le Cameroun		
		1992	1997	2000
PAUVRETE				
Indice de pauvreté (%)	15	39,6	50,5	38.5*
profondeur de pauvreté (%)	5		32	16,2
pourcentage de femmes			51,9	52
EMPLOI				
taux de chômage (%)			8,4	8
taux de jeunes ayant un emploi (%)			51,8	65,4
taux de femmes ayant un emploi (%)				
taux dans le secteur informel (%)			83,8	85

SANTE				
taux brut de mortalité (‰)		13,7	13,7	10,1
taux de mortalité infantile (‰)	46	82	63	77
taux de mortalité juvénile (‰)		126,3	26	151
naissances suivies par du personnel de santé(%)	80	49	52,4	55
taux de recours à la contraception			20	49
indice synthétique de fécondité		5,6	5,4	5,2
taux de couverture vaccinale(%)	80	31,5	29,4	50
nombre d'habitants par médecin		14730	11143	8000
proportion enfants en émaciation (%)		3	5,7	4
enfants en retard de croissance (%)		24,4	29,3	21
proportion enfants en insuffisance pondérale (%)			22,2	14
% des personnes ayant accès à l'eau potable	100	32	44,2	44,2
prévalence SIDA (%)			4,9	11
EDUCATION				
taux de scolarisation(%)	99	75,6	69,22	76,6
taux d'analphabétisme(%)	8	39,5	35,4	38,6
égalité entre les sexes	100			
% budget éducation	20		10	12,8

*valeur 1998

Source: DSTAT et RGPH

Les indicateurs sociaux montrent que la pauvreté s'étant exacerbée de 1992 à 1997, a commencé à se réduire à partir de cette année; cette dernière correspondant à l'année de la mise en œuvre du programme triennal économique, financier et social 1997-2000 du Gouvernement conclu avec le FMI et la Banque Mondiale et réalisé avec succès ainsi que le confirme l'admission du Cameroun à l'initiative PPT. Cette pauvreté devrait se réduire davantage au regard de la détermination du Gouvernement à poursuivre les réformes engagées et définies dans le cadre du DSRP et qui prévoit de réduire de 8% le nombre de camerounais

pauvres d'ici l'an 2003. L'évolution de 1992 à 1997 puis à l'an 2000 des indicateurs sur l'emploi, la santé et l'éducation qui sont trois aspects essentiels de réduction de la pauvreté confirme avec plus de pertinence cette tendance à l'amélioration progressive des conditions de vie des populations qui se reflète par ailleurs dans le niveau actuel de l'IDH et de l'IPH évoqués plus haut.

1.1.1.3 Actions sur les modes de consommation.

Dans le but de promouvoir des méthodes de production efficaces afin de limiter le gaspillage, des politiques favorisant la transition vers des modes de production et de consommation durables ou d'adoption des technologies respectueuses de l'environnement ont été élaborées. C'est dans cette perspective que le gouvernement a poursuivi la déréglementation pour encourager la compétitivité, a investi dans les infrastructures pour réduire les coûts de productions, a recherché l'élimination des distorsions qui existaient dans les structures de production.

De même, des réformes fiscal-douanières dont l'accélération vise le développement économique et social ont été conduites ; ainsi, une politique d'incitation de grandes entreprises à conclure des contrats de sous-traitance avec les PME et PMI pour garantir la viabilité des activités et permettre à moyen et long termes le transfert et la maîtrise des technologies a été adoptée. Par ailleurs, des mesures incitatives sont prises visant l'élimination des gaz à effet de serre comme le gaz carbonique, le chlorofluorocarbone ; il s'agit notamment de la réduction du tarif douanier sur l'importation des équipements qui n'utilisent, ni ne produisent les gaz à effet de serre dans leurs processus de fabrication ou de fonctionnement.

Aussi, dans le souci de promouvoir des attitudes respectueuses de l'environnement, la loi cadre n° 96/12 du 05 Août 1996 relative à la gestion de l'environnement prescrit d'une part parmi ses principes fondamentaux celui de pollueur-payeur et d'autre part des mesures incitatives d'ordre économique ainsi que des études d'impact sur l'environnement.

Au niveau des produits forestiers par exemple, la loi sur les forêts a été promulguée. Celle-ci institue notamment une taxe d'abattage et prescrit aux exploitants la transformation de 70% de leurs productions localement, permettant de créer de nombreux emplois.

Au niveau de la faune, la loi prescrit une taxe à l'exportation des espèces protégées, une taxe de capture, une taxe d'abattage, des droits d'entrée dans les aires protégées, et un programme de lutte contre le braconnage .

S'agissant du mode de consommation énergétique, trois principaux sous-secteurs caractérisent le secteur de l'énergie au Cameroun : le sous-secteur électricité, le sous-secteur pétrolier, le sous-secteur des énergies renouvelables. Le souci de promouvoir une gestion efficiente de l'énergie a conduit le gouvernement camerounais à identifier l'efficacité énergétique comme un autre sous-secteur, transversal aux trois premiers.

a. Sous-secteur électricité

L'énergie consommée au Cameroun est à 98% hydroélectrique et à 2% environ thermique (diesel). La puissance installée est de 800MW (mega watts) ; le taux moyen de couverture nationale oscillant autour de 26% est assuré par trois réseaux : le réseau inter connecté Nord, le réseau inter connecté Sud et le réseau isolé de l'Est.

En terme de ressource, le potentiel hydroélectrique équipable est de l'ordre de 19,7 G W (giga watts) pour un productible moyen de 115 T W H (terra watts heure) par an. Cependant, moins de 1,5% de ce potentiel est exploité .

b. Sous-secteur pétrolier

Le Cameroun exploite ses réserves pétrolières depuis 1977. Au 30 juin 1989, avec 70 % des réserves déjà exploitées, le pays disposait des réserves estimées 46,35 million de tonnes métriques ; à cela s'ajoutent de nouveaux petits gisements qui devraient permettre au Cameroun de continuer à produire cette ressource pendant quelques années encore.

La société nationale de raffinage (SONARA) dont la capacité nominale est de 2 millions de TM couvre les besoins en produits pétroliers finis sur le marché camerounais estimé annuellement à 1,1 million de tonne environ. L'excédent de brut produit au Cameroun, est exporté.

Cependant une partie des besoins en gaz est assurée par des importations, de même qu'une partie de bruts .

c. Sous secteur énergie renouvelable :

Biomasse

L'utilisation de la biomasse, notamment du bois-énergie domine le secteur de l'énergie au Cameroun, représentant environ 60% de l'énergie consommée. Ceci provoque une grande pression sur le couvert végétal et participe pour une part importante dans la déforestation.

Cependant, des actions de promotion de l'utilisation des autres formes d'énergie (gaz butane et pétrole lampant) sont très souvent contrariées par les hausses conjoncturelles des prix des produits pétroliers.

Micro –hydroélectricité :

Huit des dix provinces du Cameroun disposent de nombreuses potentialités de réalisations en micro ou en mini centrales hydroélectriques. Une estimation donne une moyenne de 1,115 terra watt par heure (TWH).

Solaire

L'ensemble du territoire national reçoit une abondante insolation. La zone du Sud, plus humide, reçoit une insolation moyenne de 4,9 kilowatt-heure par jour et par mètre carré alors que la zone Nord où l'ensoleillement est régulier toute l'année, reçoit 5,8 kilowatt-heure par jour et par mètre carré. La moyenne théorique nationale est estimée à 2327,5 terra watt-heure, soit environ 20 fois le potentiel hydroélectrique.

Eolienne

Les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord ainsi que la zone littorale présentent des sites favorables à l'exploitation de l'énergie éolienne et des données disponibles y ont mis en évidence des vitesses de vent supérieures à 2 mètres par seconde, bien que l'utilisation de cette forme d'énergie soit encore à un stade embryonnaire dans tout le pays.

d. Sous secteur de l'efficacité énergétique

La cellule de maîtrise de l'énergie a été créée au sein du Ministère en charge de l'énergie pour impulser les opérations d'économie de l'énergie dans les différentes branches d'activités de l'économie nationale et pour réaliser les études de planification énergétique afin d'atteindre l'objectif principal de maîtrise de l'offre et de la demande.

Le niveau d'économie d'énergie réalisable dans le contexte Camerounais est important (ménages, industries, administration, service). En effet, des études estiment l'étendue d'économie d'énergie possible dans l'industrie Camerounaise à 84,6 GWH (giga watt heure) en électricité et à 31000TEP (Tonne équivalent Pétrole) en produits pétroliers ; cette estimation d'économie ne prend pas en compte la consommation de la société de production d'aluminium du Cameroun (ALUCAM) qui consomme à elle seule 52% environ de l'énergie électrique produite dans le pays .

Dans le secteur des transports, le contrôle du niveau de pollution des véhicules (co/co₂) et le respect des prescriptions d'entretien peuvent entraîner des économies de consommation d'énergie de l'ordre de 10%. De même, avec la vulgarisation des foyers à haut rendement thermique pour les ménages ruraux et urbains, on peut réaliser jusqu'à 30% d'économie sur la consommation du bois de feu. Dans les bâtiments publics, industriels et résidentiels, d'importantes économies d'énergie commercialisable (électricité) peuvent être réalisées. Une option expérimentale de promotion de l'utilisation des plaques chauffantes électriques pour la cuisson est en cours. On peut également citer les études et réalisations des interconnexions électriques, la libéralisation des activités du secteur de l'énergie et la promotion des économies de l'énergie.

Pour promouvoir et soutenir ces nouvelles orientations, le Cameroun a pris des dispositions institutionnelles et réglementaires :

- Au plan institutionnel, il y a lieu de citer :
 - ❖ La création de l'agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) par décret N° 99/125 du 15 juin 1999 ;
 - ❖ La création de l'agence de l'électrification rurale (AER) par décret N°99/193 du 8 septembre 1999 ;
 - ❖ La création de la cellule de maîtrise de l'énergie par décision N°121/97/MIMEE/DE du 03 décembre 97 ;
 - ❖ La privatisation de la SONEL.

- Au plan réglementaire, il y a lieu de mentionner :
 - ❖ La promulgation du code pétrolier et du code minier ;
 - ❖ La libéralisation du secteur de l'énergie, rendue effective par la loi N° 98/022 du 24 Décembre 88 réglementant le secteur de l'électricité ;
 - ❖ Le décret N°2000/464/PM du 30/06/2000 du Premier Ministre réglementant les activités du secteur de l'électricité ;
 - ❖ L'arrêté N°061/CAB/MIMEE du 30/01/2001 fixant les conditions d'exercice dans le secteur d'électricité ;
 - ❖ Le décret N°2001/021/PM du 29 janvier 2001 fixant les redevances relevant du secteur de l'électricité ;
 - ❖ L'élaboration des textes d'application de la loi 98/22 du 24 décembre 1998 notamment le décret réglementant l'organisation du contrôle des installations électriques intérieures ; et le décret portant création d'un organisme de contrôle des installations électriques intérieures.

Au niveau sous-régional des actions sont également engagées et concernent entre autres l'intensification de la coopération sous-régionale en vue de la valorisation des ressources énergétiques, la création d'un comité de coordination du projet d'interconnexion Tchad/Cameroun ; les initiatives relatives au renforcement de la coopération sous régionale sous l'égide des Nations Unies.

De même, la coopération bilatérale et multilatérale est réactivée et mise à contribution ; dans ce domaine, il y a lieu de citer entre autres:

- La coopération avec le Japon qui œuvre pour le développement des micro-centrales hydroélectriques ;
- La coopération avec le Gouvernement Chinois qui a octroyé un prêt à l'Etat du Cameroun pour la construction d'une mini centrale hydroélectrique sur le DJA à MEKIN .
-

Enfin, les opérateurs privés se sont manifestés après la libéralisation du secteur pour divers investissements énergétiques ; il s'agit notamment des projets :

- Gaz de Kribi et barrage des kolomines (RUSSES) ;
- Barrage MEMCE'ELE ;
- Plans d'affaires du repreneur de la SONEL pour l'augmentation du taux d'accès des populations à l'électricité (Américains /AES) ;
- Valorisation énergétique des déchets urbains (biomasse) par les Allemands (PRING BURO) ;

- Réhabilitation du projet LIQUIGAZ (enfûtage de bouteilles de gaz à partir d'une station service) ;
- Appel d'offre pour les études et la réalisation d'un laboratoire performant d'analyses des produits pétroliers et de l'eau ;
- Création de parcs contrôlés des camions citernes en vue de la sécurisation du transport des produits pétroliers et de la lutte contre la fraude des produits pétroliers.

1.1.1.4 Dynamique démographique et viabilité

Estimée à 10,5 millions en 1987, la population du Cameroun était supposée passer à 13,2 millions en 1995 et à 14,859 millions en 1999 avec un taux de croissance de 2,8 %. La population est jeune ; les dernières estimations montraient que 64,32% ont moins de 24 ans alors que 3,24 % est âgée de plus de 65 ans. Actuellement 47,2% est urbaine et 52,8% rurale.

Le taux brut de mortalité est passé de 13,7‰ en 1987 à 10,1‰ en 1999 tandis que le taux de mortalité infantile est passé de 82,9‰ en 1987 à 77,0‰ en 1999. Ceci s'explique par l'amélioration des infrastructures sanitaires.

La population urbaine a augmenté de près de 2 millions de 1992 à l'an 2000 avec un taux de croissance moyen annuel de 5,57 %. Les perspectives indiquent qu'après avoir connu un doublement de 1987 à 1995, la population urbaine atteindra près de 12 millions en 2010 et 17,5 millions en l'an 2020, soit plus de la moitié de la population totale. Le niveau actuel de l'urbanisation (2000) est de 47% environ pour l'ensemble du pays contre 37% en 1987. Il avoisinera 50% et 68% respectivement en 2010 et 2020.

Le pays compte deux villes de plus de 500 000 habitants, quatre de 100 000 à 200.000 habitants, six de 50.000 à 100.000 habitants, douze de 30.000 à 50.000 habitants, onze de 20.000 à 30.000 habitants et vingt neuf villes de 10.000 à 20.000 habitants.

Les villes avec un poids d'immigrants de 40 à 50% se trouvent principalement dans les provinces du Sud-Ouest et du Sud, donc dans les régions forestières et le long de la côte maritime. L'expansion des villes moyennes tend à étouffer la croissance des petites villes environnantes situées dans un rayon de 20 à 100 Km.

En 2000, une proportion de 92 % de la population active est occupée et 8 % est inoccupée. Le taux brut d'activité est de 44% pour les hommes et 30% pour les femmes ; 84 % des femmes occupées appartiennent au groupe des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et chasseurs contre 61% pour les hommes. La participation de la femme est très faible dans les autres groupes d'emploi tel que l'industrie, le bâtiment et les services.

1.1.1.5 Protection et promotion de la santé

En 1995, le Cameroun comptait au total 1 886 formations sanitaires dont: 284 hôpitaux, 1042 centres de santé, 65 PMI, 138 dispensaires et cabinets, et 357 pharmacies et assimilées.

Une déclaration de politique sectorielle de santé et une loi cadre ont été adoptées en 1996, de même que l'élaboration d'un plan national de développement sanitaire couvrant la période 1999/2008 est effective. Leur mise en oeuvre s'est réalisée à travers divers programmes de la protection et de la promotion de la santé, notamment:

- le Programme Elargi de Vaccination (PEV) ;
- le Programme (EC) pour la santé ;
- le Sous programme santé de la mère, de l'adolescent et de la personne âgée ;
- le Sous programme santé mentale et comportement humain ;
- le Sous programme élargi de vaccination ;
- le Sous programme IEC ;
- le Sous programme eau, hygiène et environnement .

Cette politique dont les principes s'inspirent de la stratégie de « l'Initiative de Bamako », a mis en place les districts de santé (au nombre de 135 au 31 décembre 1997) qui désignent l'unité géographique et démographique opérationnelle de mise en oeuvre des soins de santé primaires par une équipe de personnel de santé qualifié. Ils constituent le premier niveau des soins à partir desquels les grands malades peuvent être orientés vers des formations sanitaires de niveau supérieur mises en place dans les hôpitaux provinciaux, centraux et généraux.

Ainsi, de 1997 à 1999, le nombre de districts de santé est passé de 135 à 140 puis à 150 en 2002. De même, en 1999, le pays disposait de 2015 aires de santé, 3000 centres de santé intégrés, 1815 hôpitaux de districts, d'arrondissement et autres centres de santé. Les ratios population/formation sanitaire significatifs indiquent une population de 45433 habitants/hôpital, 12353 habitants/centre de santé et 198508 habitants /PMI. Le secteur privé laïc et confessionnel participe activement à l'effort de santé avec près de 55% des hôpitaux et centres de santé intégrés. Par rapport à la capacité d'accueil, en 1995, le pays comptait 636 personnes/lit, 16.649 personnes /CSI et 41.275 personnes /pharmacie .

Au niveau du personnel médical, en 1995, pour le ratio nombre d'habitants par médecin, on dénombre 14730 personnes par médecin et 2 083 personnes par infirmier ; en 1998, ce ratio s'est amélioré, passant à 11143 personnes /médecin.

Cependant les structures sanitaires restent inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national : ainsi, les trois provinces septentrionales comptent 14% d'hôpitaux contre 21% pour la seule province du Centre. Des disparités existent aussi entre les villes et les campagnes : presque toutes les maternités et PMI sont concentrées dans les zones urbaines. De même, il convient de noter que près de 40% de médecins sont dans les villes de Douala et Yaoundé.

En matière de santé de reproduction, il est à relever quelques tendances : en 1994, le pays disposait de 101 centres. Mais seulement 20% de femmes utilisent une méthode contraceptive. Le taux de mortalité maternelle a au contraire augmenté, passant de 430 à 550 décès pour 100.000 naissances vivantes de 1992 à 1995. A cette date, 78% de femmes enceintes consultent au moins une fois un professionnel de santé au cours de leur grossesse, mais seulement 55% accouchent en milieu

assisté ; de même, environ 70% de femmes seulement reçoivent au moins une dose de vaccin antitétanique pendant la grossesse. Ceci pourrait, tout au moins en partie, expliquer l'augmentation de la mortalité maternelle.

L'indice de fécondité suivant l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) en 1998 est de 5,2. Ce niveau de fécondité est parmi les plus élevés du monde. La vulgarisation des méthodes de contraception s'est améliorée par rapport aux résultats de 1994, puisque 81% de femmes connaissent au moins une méthode contraceptive, bien que 49% seulement y ont effectivement recours.

Au milieu des années 1990, l'indicateur de morbidité se chiffrait en moyenne à 20,3% sur l'ensemble du territoire et l'espérance de vie à la naissance à 56 ans. A cette période, la situation épidémiologique au Cameroun se caractérise par la prévalence et/ou l'incidence des maladies infectieuses et parasitaires qui sévissent sous une forme endémo-épidémique. Ces maladies sont les principales causes de morbidité et de décès.

Un effort a été accompli pour la couverture vaccinale à travers le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et des campagnes spéciales (journée nationale de vaccination, éradication de la polio...) en vue de l'objectif de 80% préconisé par l'OMS auquel le Cameroun adhère: ainsi le taux de couverture est passé de 50% en 1995 à près de 60% en 1998. Cette couverture présente néanmoins des disparités entre les différentes régions d'une part et les zones rurales et urbaines d'autre part. S'agissant de l'éradication de la polio, le taux de couverture avoisine 90% depuis 1998 contre 22% en 1996, grâce à des campagnes de type vertical.

Face à une tendance à l'automédication et à l'approvisionnement sur les marchés informels des populations, le gouvernement a élaboré des textes interdisant la vente illicite des médicaments et procède de plus en plus à la destruction des médicaments frauduleusement et illicitement vendus sur le marché informel. Mieux encore la mise en fonction de la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments Essentiels (CENAME) a permis d'abaisser les prix des médicaments sous forme de génériques. Aussi la qualité du médicament est désormais garantie grâce au Laboratoire National de Contrôle de Qualité des Médicaments créé en 1996.

Grâce à des campagnes de sensibilisation soutenues , le Cameroun connaît à ce jour une consommation à très grande échelle de sel iodé, et la régression des cas endogènes de Dracunculose ou Ver de Guinée; permettant ainsi à ses nombreuses populations de mener une vie productive normale.

Quant à la pandémie du SIDA, le taux de prévalence augmente sans cesse depuis 1989, passant de 0,9% de la population sexuellement active à 11 % en 2000 et les personnes les plus touchées sont celles âgées de 15 à 45 ans. Face à cette situation, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour mener de vastes campagnes de sensibilisation sur la prévention de la maladie au niveau de toutes les couches sociales, et pour réduire des coûts de traitement (tri-thérapie) des malades de SIDA, pour la prise en charge des malades démunis dans des formations hospitalières spécialisées (c'est le cas de la Fondation Chantal Biya).

La part du budget de l'Etat allouée à la santé, avec la reprise économique, a connu une progression continue depuis 1995 ; en effet, elle est passée de 5,8% en 1995/96 à 7% en 1997/98, puis à 8% en 1998/99. L'enveloppe budgétaire de la santé a évolué de 70 % de 1999/2000 à 2000/2002, avec un quasi doublement de l'investissement, mais reste en dessous de la proportion de 10% du budget national, préconisée par l'OMS et de l'initiative 20/20. L'Aide Publique au Développement a également contribué au financement du secteur de la santé. De même le concours d'autres partenaires de la coopération a permis l'amélioration de la couverture sanitaire par la construction et l'équipement des formations sanitaires à travers le pays. Le volume de financement des infrastructures sanitaires est passé de 24 048 millions en 1996/1997 à 69 137 millions de F CFA pour l'exercice 2001/2002.

Le Gouvernement a promu et obtient de mieux en mieux la participation des populations à la gestion de leurs problèmes de santé. Il s'agit d'un partenariat entre l'Etat, représenté par le Ministère de la Santé et les communautés.

1.1.1.6 Promotion d'un habitat humain viable

La situation du logement au Cameroun est caractérisée par une forte demande, notamment dans les grandes villes. En 1995, 89,5% de pauvres étaient propriétaires de leurs logements alors que cette proportion était de 75,4% pour les populations à revenu intermédiaire et de 42,3% pour les personnes à revenu élevé

Face à l'augmentation rapide de la population urbaine avec un taux d'accroissement moyen de 5.6%, caractérisée par une forte demande en logements, le gouvernement a entrepris des actions à la fois sur le plan institutionnel et sur le plan stratégique :

- Au plan institutionnel, outre le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et le Ministère de la ville, des organismes spécialisés ont été créés, avec pour vocation, d'aménager des terrains urbains et ruraux, de promouvoir des logements modernes et décents, de promouvoir les matériaux locaux à des coûts accessibles au citoyen moyen. A ce titre, il y a lieu de citer entre autres la MAETUR, la SIC, le MIPROMALO, le Crédit Foncier.

- Au plan stratégique, il y a lieu de mentionner la nouvelle stratégie urbaine en cours d'élaboration, avec le soutien de la Banque Mondiale, qui se situe en droite ligne avec la mise en œuvre de l'Agenda Habitat II. Cette stratégie vise entre autres objectifs, la satisfaction des besoins de base en milieu urbain notamment en parcelles, logements, eau potable, assainissements des ménages et collecte des ordures.

Toutefois, le secteur privé représente le principal intervenant en matière de construction des logements, avec une contribution estimée à 70%. Le plancher en ciment gagne du terrain. Il passe de 38,5 % en 1991 à 40% en 1998 alors que le sol en terre battue a régressé de 57,6 % à 55% .

De même, l'équipement des ménages en électricité s'est amélioré passant de 29% en 1991 à 41% en 1998 bien que 21% des ménages urbains contre 78% des ménages ruraux n'aient pas accès à l'électricité. L'accès à l'eau potable s'est également amélioré, passant de 32% en 1992 à 44,2 % en l'an 2000.

1.1.1.7 Prise de décision pour un développement durable.

En vue de prendre en compte l'environnement dans le processus de prise de décision en matière de développement durable, le Cameroun a privilégié l'approche participative et a élaboré de 1993 à 1995 des études sectorielles dans les domaines suivants :

- Industrialisation et pollution industrielle ;
- Conservation, gestion et valorisation de la biodiversité et des ressources forestières ;
- Analyse des conflits environnementaux et étude du cadre juridique et institutionnel ;
- Etude sur la situation géologique et les ressources minérales ;
- Analyse des politiques sectorielles ;
- Assainissement et gestion de l'environnement urbain ;
- Réalisation des schémas directeurs régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires ;
- Inventaire et évaluation des programmes de recherche ;
- Gestion des écosystèmes côtiers et marins ;
- Gestion des ressources halieutiques.

Ces études ont permis au Cameroun de se doter à partir de 1996 d'un Plan National de Gestion de l'Environnement, plan qui a formulé les politiques, les stratégies et les actions, par l'intégration de l'environnement dans les modèles de développement. Les enjeux du PNGE qui sont la lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement portent sur :

- ◇ La pauvreté comme problème central de la dégradation de l'environnement ;
- ◇ Le concept de développement humain durable englobant l'environnement ;
- ◇ Les relations déterminantes entre développement socio-économique et environnement ;
- ◇ La réduction du poids de la dette publique qui facilite la lutte contre la pauvreté ;
- ◇ La mise en place d'un cadre institutionnel et d'une politique fiscale adaptés, favorisant une exploitation rationnelle des ressources ;
- ◇ L'instauration des normes applicables à l'importation des produits toxiques et dangereux ;
- ◇ La création du Centre d'Etude de l'Environnement et du Développement au Cameroun (CEDC) ;
- ◇ La création des cellules environnementales dans certains ministères, entreprises et communautés urbaines ;
- ◇ La création des postes environnementaux ;
- ◇ La libéralisation de l'audiovisuel par le décret N°2000/158/PM du 4 avril 2000 ;
- ◇ Plusieurs séminaires et ateliers de sensibilisation environnementale ont été organisés ;
- ◇ La publication dans le journal officiel des sanctions infligées aux entreprises ou sociétés ne respectant pas les normes environnementales et les prescriptions des cahiers de charges ;
- ◇ La participation, chaque année, notamment le 05 juin, à la journée mondiale de l'environnement.

1.1.2 Conservation et gestion des ressources

1.1.2.1 Protection de l'atmosphère

Dans le domaine de la protection de l'atmosphère, une approche multisectorielle et participative a été adoptée, ayant pour objectifs de :

- ◇ Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère ;
- ◇ Réduire, voire éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) ;
- ◇ Promouvoir l' utilisation des énergies renouvelables ;
- ◇ Promouvoir les technologies propres ainsi que des modes de transport écologiques.

De la même manière, conscient des impacts négatifs des perturbations atmosphériques sur la survie de l'homme et des écosystèmes, le Cameroun a ratifié nombre de conventions ayant pour but ultime la protection de l'atmosphère, notamment la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.

1.1.2.1.1 Changement climatique

Au plan international ,

Le Cameroun a ratifié la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 1994. Depuis lors, des actions ont été entreprises en vue de la mise en œuvre des recommandations y relatives.

Au plan national ,

Les efforts du Cameroun ont porté sur :

- ❖ La mise sur pied en 1997 d'une cellule nationale de coordination des programmes sur les changements climatiques;
- ❖ La soumission des demandes d'assistance technique et financière auprès du PNUJ et du FEM en vue de la mise en œuvre des objectifs de la convention cadre et de tout autre instrument contribuant à la protection de l'atmosphère ;
- ❖ L'exécution des études et projets portant sur les changements climatiques notamment l'étude sur l'inventaire des Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- ❖ L'identification et l'étude des secteurs vulnérables aux impacts des changements climatiques (mangroves, zone côtière, santé humaine, biodiversité) ;
- ❖ L'étude sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux éventuels impacts des changements climatiques au Cameroun ;
- ❖ L'élaboration d'un projet de communication nationale initiale sur les changements climatiques ;
- ❖ La mise en œuvre du projet météorologie et surveillance de l'environnement en vue de la collecte, transmission et traitement des informations pour une meilleure compréhension des changements climatiques ;
- ❖ L'élaboration de la Communication Nationale Initiale (CNI) ;
- ❖ La mise en œuvre du projet TIGER en vue d'évaluer les quantités de CO₂ absorbées par la forêt .

1.1.2.1.2 Protection de la couche d'ozone

Au plan international,

Le Cameroun a ratifié en août 1989 la convention de Vienne et le protocole de Montréal relatifs à l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. L'internalisation de cet engagement s'est traduite par la mise sur pied des dispositions permettant une réduction progressive de l'utilisation des substances incriminées jusqu'à leur élimination totale. Dans ce cadre, le pays a bénéficié de l'assistance technique et financière du fonds multilatéral qui a permis de mener des études préliminaires à l'élaboration d'un programme d'action qui a reçu l'aval d'un comité exécutif en 1993.

Au plan national,

Un cadre institutionnel propice (bureau national de l'ozone) a été créé, chargé de coordonner toutes les actions permettant de remplir les obligations vis à vis des instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de la couche d'ozone à travers la mise en œuvre des actions définies dans des programmes de travail ; il s'agit notamment de la création d'un comité inter-ministériel pour la protection de la couche d'ozone dans la perspective du renforcement du rôle du bureau national de l'ozone .

Aussi un cadre juridique normatif a été mis sur pied relatif à l'interdiction de l'importation de tout appareil susceptible d'utiliser les SAO. Cet acte s'est matérialisé par la décision du gouvernement rendant opérationnelle la réglementation en matière de la protection de la couche d'ozone.

Les autres actions ont porté sur :

- ❖ Le suivi des projets de reconversions technologiques dans les sociétés nationales en vue de l'élimination des SAO, CFC11 et CFC12 dans la fabrication des réfrigérateurs, des congélateurs et des mousses (réfrigération et congélation 192 tonnes, production des mousses 250 tonnes) ;
- ❖ L'information et la sensibilisation du public (industriel, média, ONG, opérateurs économiques ...) sur les enjeux de la protection de la couche d'ozone ;
- ❖ La formation du personnel des services techniques de la douane chargé du contrôle des mouvements d'importation des biens sur la réglementation relative à la protection de la couche d'ozone;
- ❖ L'étude de faisabilité en vue de la création d'un centre national de récupération et de recyclage du CFC ;
- ❖ La promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.

1.1.2.2 Lutte contre la désertification

1.1.2.2.1 Cadre juridique et institutionnel

Sur le plan institutionnel,

Les réalisations sont :

- La nomination du point focal national de la convention sur la lutte contre la désertification ;
- La mise en place de la cellule de coordination de la lutte contre la désertification;
- Les études en cours d'un projet de création du comité interministériel des activités de lutte contre la sécheresse et la désertification.

Sur le plan juridique,

Les principales réalisations sont :

- Le code forestier relatif à la protection des forêts et de la faune a été élaboré. Ce code met en exergue l'aménagement et l'exploitation des forêts et de ses ressources en zone semi-aride, notamment la réglementation de l'exploitation de bois de chauffe ;
- L'élaboration de la loi cadre n° 96/12 du 5 Août 1996 portant gestion de l'environnement . Cette loi innove par le fait qu'elle instaure le principe de financement spécifique des activités de lutte contre la sécheresse et la désertification dans le cadre du Fonds National de l'Environnement et le Développement Durable.

1.1.2.2.2.- Les programmes prioritaires

La poursuite de la lutte contre la désertification comprend les activités suivantes :

- ❖ L'intensification des opérations de reboisement ;
- ❖ Le renforcement du réseau d'aires protégées ;
- ❖ Le contrôle de l'exploitation des ressources forestières et la lutte anti-braconnage ;
- ❖ Les opérations de défense et de restauration des sols ;
- ❖ La mise en œuvre des projets de développement avec notamment le projet de conservation des ressources dans la plaine d'inondation du Logone (Projet Waza-Logone), la Mission de Développement des Monts Mandara (MADIMA).

1.1.2.2.3. L'appui aux organisations non gouvernementales

Il y a lieu de relever tout d'abord la synergie d'action entre les différentes institutions , parties prenantes dans la lutte contre la désertification (administration, agences de coopération des Nations Unies et les ONGs) ; ensuite le financement des micro projets de développement villageois dans le cadre des programmes d'aide au développement du PNUD : « AFRICA 2000 », « SMALL GEF » .

En marge de ces principales réalisations, il convient de mentionner le protocole d'accord signé avec l'UNESCO relatif au financement d'un certain nombre d'activités à concurrence de 50.000 dollars US. Cet accord a un double objectif : créer un cadre

propice à l'élaboration d'un plan national de lutte contre la désertification et la sécheresse, et attirer d'autres sources de financement .

1.1.2.3 Conservation et gestion de la biodiversité

En matière de faune et d'aires protégées, les réalisations ont concerné les aspects suivants :

- 1- L'extension du réseau national des aires protégées ;
- 2- La rationalisation de l'exploitation du système d'exploitation de la ressource faunique ;
- 3- Le renforcement de la lutte contre le braconnage et la sauvegarde des espèces animales menacées ;
- 4- La valorisation de la ressource faunique et l'amélioration de la contribution du secteur faunique dans l'économie nationale ;
- 5- La participation du Cameroun aux grands fora régionaux et sous -régionaux relatifs aux problèmes de conservation et de gestion durable de la faune.

Grâce à la création effective de nouvelles Aires Protégées (AP), notamment les parcs nationaux de campo Ma'an, et du Mbam et Djerem, et grâce au classement d'une vingtaine de zones d'intérêts cynégétiques classiques et communautaires, le réseau des AP est passé de 9% du territoire national en début 1999 à 13,55% en 2002 ; toutefois ce niveau de réalisations des AP reste en deçà de l'objectif de 30% du territoire national fixé par la loi.

Par ailleurs, la restructuration et l'extension des jardins zoologiques sont en cours, dans l'optique d'assurer un meilleur encadrement des spécimens d'animaux protégés recueillis et de lui conférer une double vocation, zoo-botanique et d'éducation environnementale.

Les autres réalisations portent sur :

- ◇ L'instauration d'une plus grande transparence dans le processus d'octroi des agréments;
- ◇ La mise en exécution du cahier des charges du guide de chasse professionnel.

A la suite de l'élaboration de la stratégie nationale de Lutte Contre le Braconnage (LCB), les actions concrètes de sa mise en oeuvre ont été:

- ❖ La création du comité national de LCB et la création de l'unité centrale de LCB ;
- ❖ La signature d'un accord de partenariat avec une compagnie aérienne pour le survol des aires protégées en vue d'une surveillance accrue de celles-ci ;
- ❖ L'établissement d'un accord de partenariat avec Cameroon Railways (CAMRAIL) pour la mise sur pied d'une stratégie de lutte contre le transport illicite des gibiers et de surveillance permanente le long de la voie ferrée;
- ❖ Le lancement d'une vaste campagne de sensibilisation de toutes les couches sociales sur les méfaits du braconnage et la nécessité de la conservation des animaux menacés.

La mise en œuvre de cette stratégie a donné lieu aux réalisations suivantes :

- ❖ La création de 9 zones cynégétiques en zone forestière et leur attribution à des guides de chasse professionnels ;
- ❖ La création de 10 zones cynégétiques à l'est du pays dans la perspective d'encourager les populations rurales à la gestion de la faune ;
- ❖ La mise en exécution du cahier de charge du guide de chasse pour un meilleur suivi des activités cynégétiques ;
- ❖ La redistribution effective de la quote part de certaines recettes issues de l'exploitation de la faune aux communautés locales.

Enfin, il convient de relever :

- ❖ L'adhésion et la contribution active du Cameroun au processus de création de la tri-nationale de la Sangha ;
- ❖ L'admission comme membre suppléant au comité permanent de la CITES avec en perspective la confirmation comme titulaire en 2002.

1.1.2.4 Ressources terrestres, y compris les forêts et les montagnes

1.1.2.4.1 Les ressources forestières et les montagnes

Le Cameroun dispose d'une politique forestière et environnementale dont l'objectif général est de pérenniser et de développer les fonctions économiques, écologiques et sociales de ses forêts dans le cadre d'une gestion intégrée qui assure de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources de l'écosystème forestier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, les actions ont été entreprises à la fois sur le plan du cadre institutionnel et du cadre juridique.

1.1.2.4.1.1 Le cadre institutionnel

a) Le Ministère de l'Environnement et des Forêts

En 1992, la structure de l'administration forestière a connu des mutations profondes avec notamment la création du Ministère de l'Environnement et des forêts, reflet de l'engagement politique de doter le secteur d'un cadre institutionnel approprié pour assurer l'unicité dans la gestion de l'ensemble des ressources forestières qui, naguère étaient gérées par plusieurs Ministères.

Par ailleurs, le décret 98/230 du 23 Décembre 1998 portant organisation du Ministère de l'environnement et des Forêts (MINEF) a créé de nouvelles structures, notamment :

- la Direction de la Coopération et des Projets ;
- la Cellule de la foresterie communautaire, placée au sein de la Direction des Forêts, avec pour objectif d'améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources.

- La Direction de la promotion et de la transformation des produits forestiers, avec deux sous-directions : celle de la promotion et la transformation du bois et celle de la promotion et de la transformation des produits forestiers non ligneux. La création de cette dernière répond du souci de mettre en valeur les ressources forestières non-ligneuses en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le Produit Intérieur Brut (PIB).

La réforme de l'organisation du MINEF a aussi vu la création du Secrétariat Permanent à l'Environnement (SPE) qui a remplacé la Direction de l'Environnement. Le SPE est constitué de :

- la Division des Programmes et du Développement Durable (DPDD) ;
- la Division des Normes et Inspections environnementales (DNIE) ;
- le Centre d'Information et de la Documentation Environnementales (CIDE).

Il y a lieu de relever enfin qu'une revue institutionnelle et un programme sectoriel Forêt/Environnement ont été approuvés et leur mise en œuvre est en cours.

b)- Les services d'appui .

Pour mener à bien sa politique forestière, le Cameroun s'est doté d'un certain nombre d'institutions et d'outils d'exécution, au premier rang desquels l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF), et les projets sous-tutelles, notamment ECOFAC, Mont Cameroun, PCGBC, etc.

c)- la formation.

S'agissant de la formation en matière de conservation et de gestion forestières, le Cameroun dispose des institutions suivantes :

- l'université de Dschang (Département de Foresterie) pour la formation des cadres supérieurs ;
- l'Ecole des Eaux et Forêts de Mbalmayo et l'Ecole de Faune de Garoua, pour la formation des cadres moyens.

1.1.2.4.1.3. Les Aménagements

La nouvelle politique forestière prend en compte l'aménagement des ressources forestières. Des efforts ont ainsi été faits pour entreprendre un inventaire de reconnaissance sur 14 millions d'hectares dans la partie méridionale du Cameroun. Sur la base des résultats obtenus, un plan de zonage a été élaboré et permet de distinguer une zone non permanente, ou zone agro-forestière, encore appelée zone à vocations multiples, d'une zone permanente qui regroupe des Unités Forestières d'Aménagement (UFA), les Aires protégées, les Sanctuaires, etc. Les opérateurs économiques attributaires de ces concessions ont la responsabilité de rédiger les plans d'aménagement des UFA à eux accordées.

Les autres réalisations concernent :

- L'élaboration du Plan d'Action Forestier National (PAFN), en novembre 1995 ;
- L'élaboration du Plan National de Gestion de l'Environnement, en février 1996.

1.1.2.5 Promotion d'un Développement agricole et rural durable

L'agriculture reste l'épine dorsale de l'économie Camerounaise et le secteur agricole occupe près de 68% de la population active. Au début des années 80, le secteur agricole contribuait pour près de 30% au PIB national, générant plus du tiers des recettes en devises et environ 15% des ressources budgétaires. Il assurait la sécurité alimentaire et jouait un rôle moteur dans l'économie nationale en raison de ses effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques.

A partir de 1986/1987, le secteur agricole a été particulièrement touché par la crise qui a secoué l'ensemble de l'économie, avec notamment la baisse drastique des cours mondiaux des principaux produits d'exportation. Face à cette situation, le Cameroun a adopté une stratégie de développement basée sur la libéralisation des activités de production et de commercialisation .

Soucieux d'améliorer la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir les exportations agricoles, le gouvernement a entrepris les actions suivantes :

- ❖ la formulation d'une nouvelle politique agricole avec les objectifs ci-après :
 - consolider le secteur agricole comme moteur du développement économique et social du pays ;
 - promouvoir l'organisation professionnelle et inter professionnelle des différents opérateurs économiques qui doivent constituer les principaux acteurs du développement de l'agriculture ;
 - améliorer la sécurité alimentaire des populations grâce à l'augmentation des produits de l'ensemble des revenus.
- ❖ la définition de principaux axes stratégiques du développement agricole durable, notamment:
 - l'augmentation de la production et des revenus des exportateurs agricoles ;
 - l'amélioration des facteurs environnementaux et du cadre incitatif ;
 - la modernisation du cadre institutionnel.
- ❖ la mise en place d'un programme assorti d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire;
- ❖ la mise sur pied des mesures d'ajustement telles que la libéralisation de la commercialisation des produits de base, l'élimination des subventions à la production, la privatisation des sociétés agro-industrielles para administratives avec l'aide des bailleurs ;

- ❖ l'exécution en cours d'une dizaine de programmes visant :
 - le renforcement des services d'appui à la production ;
 - le renforcement de l'information sur la commercialisation et le prix ;
 - et la promotion de la transformation et de la conservation des aliments.
- ❖ l'établissement d'un système d'alerte efficace et d'un plan de secours d'urgence ;
- ❖ la promotion des petites et moyennes entreprises privées de financement du monde rural ;
- ❖ l'amélioration des liaisons routières entre les régions agricoles et non agricoles ;
- ❖ la réalisation en cours d'un projet d'appui à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, la protection de l'environnement et du monde rural;
- ❖ la promotion des organisations professionnelles et inter professionnelles des différents opérateurs économiques en tant que principaux acteurs de développement agricole ;
- ❖ la responsabilisation des producteurs dans la gestion des filières de la production ;
- ❖ la mise en place d'un projet d'appui aux stratégies paysannes et la professionnalisation de l'agriculture (ASP) ;
- ❖ la mise en œuvre d'un programme de formation et d'information des agriculteurs sur les techniques de développement des systèmes de production, des systèmes de culture et d'élevage ainsi que des itinéraires techniques tenant compte de l'agriculture durable.
- ❖ la mise en place d'un réseau de conseillers de proximité auprès des producteurs répondant aux principes d'une vulgarisation efficace intégrant le développement durable de l'agriculture.

1.1.2.6 Gestion des écosystèmes fragiles

Le Cameroun, dans sa diversité physique, a des montagnes, des plateaux, des falaises, des zones de savane, des forêts, etc. dont la gestion durable est une préoccupation permanente.

Dans ce domaine, les réalisations sont, entre autres :

- ❖ L'érection en Aires Protégées de certaines zones sensibles, notamment le Mont KILUM/IJIM ; la forêt du Mont KUPE, à travers un processus participatif,
- ❖ L'élaboration des programmes de gestion des sols dans des zones sensibles ;
- ❖ L'exécution des programmes de formation et de sensibilisation en matière d'environnement à l'attention des communautés vivant autour de ces zones ;

- ❖ Le développement des alternatives aux actions de chasse et la promotion de l'écotourisme ;
- ❖ L'achèvement des inventaires fauniques et floristiques de base dans certains sites, dans la perspective de leur délimitation en aire protégée ;
- ❖ La préparation des plans d'aménagement pour les sites déjà protégés ;
- ❖ La délimitation des zones essentielles de protection et l'organisation des programmes communautaires en vue de l'application de la réglementation locale en matière de chasse et d'exploitation forestière ;
- ❖ La mise en œuvre d'un monitoring écologique dans certains sites (Mont Kilum/IJIM) ;
- ❖ La domestication de certaines essences forestières.

1.1.2.7 Gestion intégrée des écosystèmes marins, côtiers

Le Cameroun possède 360 km de côte, 14.000 km² de plateau continental, 39.000 km² de plan d'eau continental. Ces niveaux constituent un gîte de biodiversité et renferment de nombreuses ressources exploitables. Aussi, ces zones offrent des conditions idéales à toutes les gammes d'activités économiques : échanges commerciaux, pêche, agriculture, urbanisation, tourisme, industrialisation et navigation. De ce fait, ces écosystèmes sont en proie à des pollutions dues aux rejets des effluents, à la surexploitation des ressources halieutiques et à la dégradation des littoraux et des mangroves.

Conscient des capacités d'entretien de la vie et de production inhérentes à la zone côtière, le Cameroun s'est engagé à contrôler et à réduire la dégradation de son environnement marin. A cet effet,

Sur le plan juridique, le pays a signé et ratifié plusieurs conventions ou projets dans le domaine de la préservation et la gestion du milieu marin. Ces conventions ont une portée soit universelle, soit régionale ou sous régionale et offrent une base pour la protection et l'utilisation durable des mers. Il s'agit de :

- ❖ La convention des Nations Unies sur le droit de la mer (Montego Bay 1982) ;
- ❖ La convention portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (Faranat, 1980) ;
- ❖ La convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan 1981).

Sur le plan Institutionnel, la gestion de la zone côtière fait appel à une approche multisectorielle ; ainsi, plusieurs structures (Etat, secteur privé, Industries, riverains) sont impliquées dans la gestion du milieu marin.

Actions menées

Plusieurs actions ont été entreprises, et d'autres sont en cours, avec l'appui de différents bailleurs de fonds ; il y a lieu de citer entre autres :

- ❖ L'étude sur les pollutions industrielles effectuées dans le cadre du PNGE en collaboration avec le PNUD et l'appui Technique de l'ONUDI ;
- ❖ L'étude en vue d'une gestion durable des écosystèmes marins et côtiers toujours dans le cadre du PNGE avec l'appui du PNUD et de la coopération Canadienne ;
- ❖ L'étude sur la restauration de la forêt des mangroves dans l'estuaire du Wouri.
- ❖ Le projet WAFF I et II sur la surveillance de la pollution marine et de l'érosion côtière dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- ❖ Le projet GEF/ONUDI/NOAA sur le contrôle de la pollution marine du Golfe de Guinée ;
- ❖ Le profil de la zone côtière nationale élaboré de même qu'un avant projet de plan national pour la gestion intégrée de la zone côtière.
- ❖ Un manuel des méthodes standardisées d'analyse des polluants au niveau régional adopté ;
- ❖ Le renforcement des capacités humaines dans le cadre du programme ICLARM (en 1997) ;
- ❖ L'organisation en groupes socio-professionnels de différents intervenants du secteur de la pêche (1997/1998) ;
- ❖ L'adoption du code de conduite FAO, pour une pêche responsable par le Cameroun (An 2000) ;
- ❖ Les séminaires régionaux, nationaux et locaux de sensibilisation sur le programme et le code de conduite pour une pêche responsable (An 2000).

1.1.2.8 Protection et gestion des eaux douces

L'eau est une ressource, un patrimoine commun de l'humanité ; partant, sa protection et sa gestion recommandent une coopération accrue entre tous les acteurs afin d'en assurer la qualité et d'en garantir une bonne distribution.

Le Cameroun possède d'importantes ressources en eau douce pouvant couvrir ses besoins. Cependant, non seulement sa distribution naturelle n'est pas uniforme mais de plus et surtout sa gestion requiert encore beaucoup d'attention.

Selon les derniers rapports, dans les centres équipés d'une adduction deau potable, environ 20% de la population bénéficient d'un branchement particulier, 20% s'alimentent dans les bornes fontaines, alors que 60% dépendent encore des puits et des eaux de surfaces. La production annuelle de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) est de 56 millions de m³ répartie dans les grandes villes de la manière suivante: Yaoundé 29%, Douala 41%, Garoua 8,5% ; ces trois villes absorbent les trois quarts de la production en zone urbaine, donnant une moyenne par habitant de 30 à 40 l/jour, qui est en deçà de la moyenne normale de 80 à 120l/jour (OMS).

Il convient d'évoquer quelques unes des actions menées par le Gouvernement camerounais dans ce secteur :

- ❖ La finalisation des procédures pour la signature de la convention de RAMSAR ;
- ❖ L'organisation de la 49^e session du Conseil des Ministres de la CBLT ;
- ❖ La promulgation de la loi sur l'eau ;
- ❖ La réforme du cadre juridique ;
- ❖ La réforme du cadre institutionnel, notamment la création d'un fonds spécial de l'eau.

1.1.3 Renforcement du rôle des principaux groupes.

Les principaux groupes, dont il s'agit ici sont membres de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable. Ce sont :

- ◇ Les autorités locales ;
- ◇ Les femmes ;
- ◇ Les enfants et les jeunes ;
- ◇ Les populations locales et leurs communautés ;
- ◇ Les organisations non gouvernementales ;
- ◇ Les travailleurs et leurs syndicats ;
- ◇ Les entreprises et les industriels ;
- ◇ Les agriculteurs ;
- ◇ La communauté scientifique et technique.

Des actions concrètes ont été menées afin d'optimiser la contribution de chacun de ces groupes dans la gestion des affaires. A ce titre, il y a lieu de citer :

1.1.3.1 Des autorités locales

Pour une grande autonomie des collectivités territoriales, le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) a mené en collaboration avec d'autres départements ministériels, des actions telles que :

- ❖ L'allègement de la tutelle sur les communes ;
- ❖ La reconnaissance du droit des populations autochtones et la promotion d'une politique visant à stabiliser ces populations dans leurs terroirs : c'est le cas du projet campo Ma'an qui implique les populations locales dans la gestion durable de l'environnement ;
- ❖ La suppression du principe de l'unicité de caisse avec la création progressive des recettes municipales autonomes ;
- ❖ L'octroi de 10% des taxes aux populations riveraines des exploitations forestières et 40 % aux communes locales ;
- ❖ La mise sur pied d'un nouveau plan comptable sectoriel communal ;
- ❖ Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage des communes avec la participation des populations bénéficiaires et de la société civile, notamment à travers :

- Le Programme d'Appui aux Capacités Décentralisées de Développement Urbain (PACDDU) pour les communes urbaines de Bafoussam, Bamenda, Foumban, Maroua et Ngaoundéré , avec un financement de l' Union Européenne ;
 - Et l' Appui au Développement des Collectivités Locales (ADCL) pour les villes de Yaoundé - Douala – Edéa – Limbé – Bertoua et Garoua : avec un financement de la Coopération Française.
- ❖ La création au sein du MINAT d'une Cellule du Développement et de la Coopération Décentralisée chargée entre autres du suivi de la coopération entre les communes nationales et leurs consœurs étrangères à travers des jumelages.

Les Communes participent à la réalisation du développement durable par la protection de l'environnement à travers la campagne d'hygiène et de salubrité publiques (enlèvement des ordures ménagères et déchets solides) initiée par le MINAT.

1.1.3.2 Des femmes

Conscient du rôle important que les femmes jouent dans le développement du secteur agricole en général et dans la sécurité alimentaire en particulier, le gouvernement a mis en œuvre des actions visant plus particulièrement à renforcer leur participation.

C'est ainsi que le pourcentage des femmes dans le gouvernement au Cameroun a connu une légère augmentation au cours des dernières années, se situant actuellement à 8,33%. De même, elles sont de plus en plus représentées à l'Assemblée Nationale.

D'autres actions en faveur de la femme méritent d'être signalées :

- ❖ L'élaboration en cours du code de la famille;
- ❖ La mise en place d'un cadre institutionnel favorable à son épanouissement , à savoir, le Ministère de la Condition Féminine qui comprend entre autres, une direction de la promotion féminine s'occupant de l'encadrement des associations féminines, de l'éducation, de la formation et de l'auto promotion économique des femmes, et une division des études de la planification et de la coopération chargée de l'élaboration et du suivi / évaluation des politiques sociales et de promotion féminine.

Par ailleurs, il y a lieu de relever l'existence d'une association des femmes qui encourage l'excellence chez les jeunes filles dans les filières scientifiques en leur accordant des bourses de formation.

1.1.3.3 Des agriculteurs

Les actions menées en faveur des Agriculteurs comprennent notamment :

- ❖ L'élaboration d'un document sur la politique de vulgarisation agricole en 1996 ;
- ❖ L'exécution du projet d'appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) dont les objectifs sont :
 - Le relèvement de la qualité et des performances du personnel de vulgarisation ;
 - L'amélioration de l'efficacité des services d'appui du système d'information rurale et de communication ;
 - Le développement et le transfert continu de nouvelles technologies adaptées aux besoins des paysans par l'amélioration des relations entre chercheurs, vulgarisateurs et agriculteurs ;
 - La mise à la disposition du paysan du matériel végétal amélioré.
- ❖ Le développement et la promotion de nouvelles sociétés, coopératives, des groupements d'intérêt commun et de leurs unions ;
- ❖ La mise en place d'organisations professionnelles à vocation nationale, régionale ou sectorielle ;
- ❖ La mise en œuvre d'une recherche adaptée menée en priorité en milieu paysan ;
- ❖ L'adoption d'une approche intégrée de la vulgarisation qui ne se limite pas à la seule diffusion technique ;
- ❖ la réforme de l'enseignement et de la formation agricoles visant davantage :
 - La professionnalisation, basée sur l'acquisition des compétences adaptées aux conditions réelles de développement de l'agriculture ;
 - L'adéquation formation - emploi, particulièrement dans le secteur service privé d'appui aux agriculteurs ;
 - La régionalisation pour tenir compte de la diversité écologique et socio-économique de l'agriculture camerounaise et constituer des pôles régionaux de formation pluridisciplinaire ;
 - La généralisation, de la formation continue, qui doit concerner l'ensemble des acteurs du développement.
- ❖ La promotion de l'utilisation de matériel végétal amélioré dans la filière huile de palme pour lequel un programme pilote est déjà engagé (Fonds STABEX) ;
- ❖ La définition d'une politique plus globale de fiscalisation prenant en compte d'une part l'augmentation des revenus des producteurs, l'incitation aux investissements, la maîtrise des prix à la consommation finale des produits alimentaires et la compétitivité sur les marchés mondiaux et, d'autre part, le financement des investissements publics, la définition de l'assiette fiscale et la sécurité des recouvrements ;
- ❖ La création d'un « code des investissements pour les entreprises agricoles » ;

- ❖ L'extension et la consolidation des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ou micro financiers en milieu rural, avec pour objectif l'intégration des principales régions agricoles à des réseaux de SFD ;
- ❖ La mise en place d'un cadre de coordination opérationnelle entre MINTP et le MINAGRI pour la programmation et l'exécution des programmes de réhabilitation des pistes de désenclavement des zones de production déjà ouvertes ou à ouvrir ;
- ❖ L'amélioration de l'accessibilité des populations rurales en eau potable, avec pour objectif d'assurer la couverture totale des besoins en eau d'ici 2005 ;
- ❖ L'utilisation des médias publics et privés comme support de l'information pour la vulgarisation agricoles.

1.1.3.4 Des organisations non gouvernementales

La création des réseaux des ONG en fonction des affinités des domaines de compétence en vue d'une plus grande solidarité dans leurs activités ; par exemple, la coalition des ONG oeuvrant dans le domaine des établissements humains (CONGEH) : la CONGEH a créé un centre d'information et de formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, visant le renforcement des capacités des ONG à l'utilisation des NTIC dans la conception et la planification des projets.

Les ONG participent, entre autres, à différentes activités de sensibilisation et d'information sur les MST/SIDA, la gestion de l'environnement, etc.

1.1.3.5 Des jeunes et des enfants.

Les actions menées en faveur de ce groupe incluent :

- ❖ La création des centres et écoles de formation professionnels et pré-professionnels ;
- ❖ L'introduction du volet environnement dans les programmes scolaires et universitaires ;
- ❖ La mise sur pied du réseau national des jeunes acteurs environnementaux, constitué de groupes de jeunes, de clubs environnementaux scolaires et universitaires, d'associations de jeunes menant des activités autonomes ;
- ❖ La création d'un réseau des jeunes au sein du PNUE qui tient des fora réguliers, auxquels participent beaucoup de jeunes camerounais et au terme desquels est né un Réseau des Jeunes Acteurs Environnementaux ;
- ❖ L'Organisation du tout premier forum national des jeunes acteurs environnementaux en décembre 1999 lors du lancement de la campagne sur la consommation durable avec l'appui de la GTZ.
- ❖ La participation du Cameroun à:
 - Global Youth forum, 1997 en Corée du Sud ;
 - World Youth forum, 1998 au Portugal;
 - Global Youth retreat, 1999 au Kenya;
 - Global youth retreat, 2001 au Kenya;
 - Swedish conference, mai 2001.
- ❖ La création des centres de réinsertion et d'éducation des enfants abandonnés ;

- ❖ L'instauration de la gratuité de la scolarité au niveau de l'école primaire ;
- ❖ La création du Fonds National de l'Emploi, pour favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail;
- ❖ Le renforcement de la protection de l'enfant à travers la création des centres de santé, les campagnes de vaccination, et de sensibilisation contre les MST/ SIDA.

1.1.4 Moyens de mise en oeuvre

1.1.4.1 Ressources financières et mécanismes y afférents

1.1.4.1.1 Les Ressources Publiques

Les recettes publiques ont connu une évolution similaire à celle de l'activité économique. Cette évolution (tableau 5) est caractérisée par deux phases successives : une phase de baisse de 1992/1993 à 1993/1994 au cours de laquelle les recettes budgétaires sont passées de 448 milliards de FCFA en 1992/1993, à 385 milliards de FCFA en 1993/1994 ; une deuxième phase caractérisée par la reprise à partir de 1994/1995 et qui s'est renforcée en 1996/1997 : les recettes budgétaires dans cette phase sont ainsi passées de 537 milliards de FCFA en 1994/1995 à 945 milliards de FCFA en 1996/1997, 1077 milliards en 1997/1998 et 1545 milliards en 2001/2002.

En valeurs relatives, les taux de variation des recettes budgétaires ont été en moyenne les suivants : -14 % entre 1992/1993 et 1993/1994 ; 40 % entre 1993/1994 et 1994/1995; et + 123 % entre 1995/1996 et 2001/2002.

Le taux de croissance moyen des recettes budgétaires au cours de la période sous revue se situe à 3.4%

Entre temps, l'évolution des ratios recettes budgétaires/PIB est la suivante : 13 % en 1992/1993 ,10 % en 1993/94 et 15 % en 1995/96 ; ces ratios sont très variables ; leur niveau est demeuré relativement élevé depuis 1996/97 : le ratio est passé à 21 % en 1997/1998 et s'est stabilisé à 23 % à partir de 1999/2000. En outre, la baisse des recettes budgétaires a été plus accentuée que celle du PIB en terme proportionnel.

Ce taux de 23 % relativement faible, eu égard aux besoins que l'Etat doit satisfaire, traduit un niveau des recettes budgétaires insuffisant. L'amélioration des recettes budgétaires est l'objectif essentiel des pouvoirs publics. Cette préoccupation est régulièrement traduite dans les différents PAS que le Gouvernement du Cameroun a conclus avec le FMI. Ce souci est accentué par la nécessité de faire face aux dépenses obligatoires tant en matière de dette extérieure qu'en matière d'amélioration des conditions de vie de la population.

1.1.4.1.2 L'Aide Publique au Développement (APD)

Le volume global de l'assistance extérieure (Aide Publique au Développement -APD- plus l'aide non concessionnelle) reçue par le Cameroun s'établit à \$427,76 millions en 1995 ; il a baissé de 22,3% pour se situer à \$332,3 millions en 1996 , confirmant encore la baisse tendancielle observée depuis six ans. En effet,

l'assistance extérieure au développement avait culminé à \$753 millions en 1992 ; l'année 1994 marque le déclin de l'aide. Elle a été de \$475 millions en 1990 pour se retrouver à \$479,916 millions en 1998.

En ce qui concerne l'APD (tableau 5) , son volume a varié entre \$626 millions en 1992 et \$282 millions en 1996. Entre 1990 et 1992, l'APD a augmenté à un taux annuel moyen de 36 % avant d'amorcer une chute continue entre 1993 et 1996 au taux de 17.6 % par an. L'APD par tête est passée de 45\$ en 1993 à seulement 21\$ environ en 1996. Quant au ratio APD/PIB, il était de 5,6 % en 1993 et près de 4 % en 1996.

La répartition sectorielle de l'aide fait ressortir des inégalités très marquées : les cinq premiers secteurs (gestion économique et financière, transport, agriculture/forêt, éducation/santé, industrie) absorbent 84 % de l'assistance extérieure. Bien plus, les trois premiers reçoivent les 75% des flux d'aide ; le secteur de Gestion de l'économie consomme à lui 56% de l'aide; puis viennent le secteur Transport avec 11.5% et le secteur Agriculture-Foresterie avec 9.1%, qui se maintiennent parmi les secteurs prioritaires. Six autres secteurs dont le Développement régional reçoivent chacun une proportion de l'aide d'environ 3 % à 4%; enfin, les autres sont simplement marginalisés notamment l'Industrie, les Télécommunications, le Développement du secteur public, etc.

La répartition de l'aide par type est dominée par l'aide au programme d'ajustement, qui a absorbé 62% de l'assistance extérieure globale, soit une hausse très nette puisque cette proportion n'atteignait que 39 % en 1995. Les types d'aide suivants ont marqué des baisses relatives : en 1998, l'assistance aux projets d'investissements a diminué de 75 % par rapport à 1994/1995 ; la coopération technique autonome après avoir augmenté de 22,2 % de 1995 à 1996, a baissé de 21,7 % en 1997 pour n'augmenter que de 4 % en 1998.

L'aide multilatérale totale s'établit à \$64,546 millions en 1996, soit 22 % de moins que l'année précédente également marquée par une baisse tendancielle observée depuis 1995 où elle était de \$99,236 millions. Elle comprend en premier lieu, pour un montant de \$102 millions, les concours du groupe de la Banque Mondiale ; ceux-ci ont été affectés à 90% au secteur Gestion de l'économie, 5.5 % à l'Agriculture, 3.6 % aux Transports, 1.8 % à la Santé et 0.5 % à l'Environnement. La BIRD et la BAD sont les seuls pourvoyeurs d'aide non concessionnelle ; celle-ci s'est limitée à \$11.1 millions en 1996.

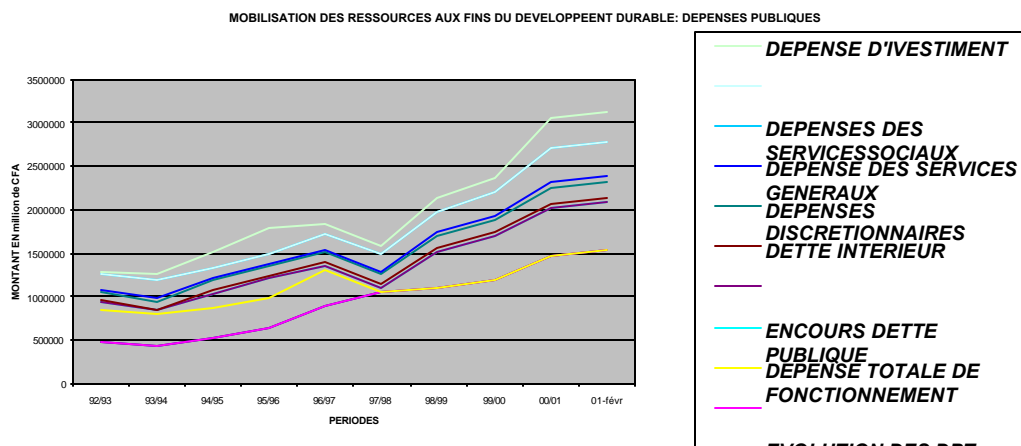
L'aide bilatérale était de \$272,930 millions en 1995 et de \$180,46 millions en 1998. La tendance de l'aide bilatérale est à la baisse à la fois en valeur absolue et en valeur relative au profit de l'aide multilatérale pour des raisons propres à chaque pays donateur. En 1998, à peine trois pays ont franchi la barre de \$10millions d'assistance.

	1992/1993	1993/1994	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002
RESSOURCES PUBLIQUES (millions de FCFA)										
1-NIVEAU GENERAL DES RECETTES PUBLIQUES	448.122	385.294	536.537	693.111	945.180	1.077.249	1.091.822	1.314.257	1.476.000	1.545 000*
2-EVOLUTION DU P.I.B	3.474.240	3.754.530	4.465.080	4.571.000	4.932.000	5.240.000	5.406.000	5.827.000	6.326.000	6.803.000
3-RATIO RECETTES BUDGETAIRES/PIB (%)	13	10	12	15	19	21	20	23	23	23
REPARTITION SECTORIELLE DE L'APD (millions USD)										
10-1 GESTION ECONOMIQUE ET FINANCIERE			165 ,9	110 ,3	231,4	325 ,4				
10-2 TRANSPORT			57	53,8	75,4	33,1				
10-3 AGRICULTURE-FORET			14,7	25,5	23,8	23,1				
10-4 EDUCATION-SANTE										
10-5 INDUSTRIE			4,9	4,8	2,6	9,5	2,2			
10-6 PROJETS D'INVESTISSEMENT			196	112,2	134,5	73,2	46,6			
10-7 COOPERATION TECHNIQUE AUTONOME			64,5	78,8	61,8	64,6	9,1			
10-8 MISE EN VALEUR DES RESS. HUMAINES			10,1	20,7	25,4	20,3				

P= Prévisions * =réel Sources : Direction du Budget et rapport sur la coopération Cameroun-PNUD, 1999.

1.1.4.1.3. Les Dépenses Publiques

L'évolution des dépenses publiques a suivi la même tendance que celle de l'activité économique ou celle des recettes budgétaires. Trois phases ressortent de cette évolution (Figure 1) au cours de la période 1992/1993 à 2000/2001. Après une première phase de croissance des dépenses publiques de 46 milliards de FCFA en 1992/1993, les dépenses publiques sont passées à 892 milliards de FCFA en 1996/1997, et à 1476 milliards de FCFA en 2000/2001.



1.1.4.1.4 Autres moyens

Parmi les autres moyens, il convient de mentionner la création du fonds forestier, du fonds de la faune et du fonds de l'eau, et bientôt du Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable,.

1.1.4.2 Instruments et mécanismes juridiques Nationaux et Internationaux

1.1.4.2.1. Sur le plan national

L' évolution du mécanisme d'élaboration des normes prend de plus en plus en compte l'opinion générale exprimée non seulement par les députés élus du peuple, mais aussi par la société civile à travers diverses associations et ONG. La finalité de cette démarche est de concilier les aspirations de la nation avec les exigences de la globalisation. Cette volonté se traduit dans le préambule de la loi fondamentale en ces termes : « le Peuple camerounais... affirme son droit au développement ainsi que sa volonté de consacrer tous ses efforts pour le réaliser et se déclare prêt à coopérer avec tous les états désireux de participer à cette entreprise nationale ».

Il en est ainsi, à titre d'exemple :

- ❖ du projet de code de la famille en voie de finalisation, de l'avant-projet de code de procédure pénale qui a tenu rigoureusement compte du double héritage juridique, germano-romanique et anglo-saxon du Cameroun.

- ❖ De la libéralisation du paysage politique, économique et social qui a doté le Cameroun d'une législation consacrant la participation de tous les camerounais à la vie politique, économique et sociale à la vocation de la justice à garantir l'Etat de Droit. La constitution a érigé la justice en pouvoir indépendant, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.
- ❖ De la participation de la justice à la conservation et à la gestion des ressources à travers une législation de plus en plus abondante et moderne et une jurisprudence appelée à être plus dynamique. Il s'agit en effet d'un impératif édicté dans le programme national de gouvernance dont la sécurité juridique et judiciaire constitue un point majeur.

1.1.4.2.2. Sur le plan international

Le Cameroun a adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux. L'adhésion à la mouvance juridique internationale traduit la détermination des pouvoirs publics camerounais à agir tant par leurs efforts propres que par la coopération internationale, pour promouvoir les droits énoncés dans ces différents instruments, gages d'un développement durable.

Des conventions ratifiées par le Cameroun, il y a lieu de citer entre autres :

- ❖ La déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- ❖ Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- ❖ La charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
- ❖ La convention relative aux droits de l'enfant ;
- ❖ La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- ❖ La convention de Londres en 1972 sur la prévention de la pollution de la mer par l'immersion des déchets ;
- ❖ La convention de Londres 1973 sur la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) ;
- ❖ La convention de Montego-Bay en 1982 sur le droit de la mer ;
- ❖ La convention de 1988 sur la création d'un fonds international de compensation en cas de pollution par le pétrole ;
- ❖ La convention de Bale en 1989 sur les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux ;
- ❖ Le protocole de Madrid en 1991 sur l'antarctique relative à la protection de l'environnement ;
- ❖ La convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- ❖ La convention-cadre des Nations UNies sur les changements climatiques ;
- ❖ La convention de Vienne de 1985 sur la protection de la couche d'ozone et son protocole de Montréal ;
- ❖ La convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;

- ❖ Le protocole de Cartagena sur la bio sécurité ;
- ❖ Le protocole de Kyoto ;
- ❖ La convention de Rotterdam ;
- ❖ La convention de Stockholm.

1.2 PRINCIPALES CONTRAINTES, DIFFICULTES ET MESURES ENVISAGEES POUR LES SURMONTER

1.2.1 Développement et croissance économiques durables

La mise en place des politiques et des stratégies achoppe à de nombreuses contraintes dont :

- ❖ L'insuffisance des ressources financières pour couvrir les dépenses prioritaires de développement durable : en effet, la demande sociale est devenue très forte, suite à la baisse du pouvoir d'achat des ménages liée aux effets de la crise économique, à la poussée démographique ;
- ❖ La faible information du public national et international sur les mesures incitatives de promotion de l'offre et la demande de l'énergie au Cameroun ;
- ❖ Le prix élevé de l'énergie ;
- ❖ L'absence d'un cadre logique et unique de planification de l'énergie ;
- ❖ La prise en compte insuffisante des impacts environnementaux (déboisement, sécheresse, pollution, etc.) ;
- ❖ La faiblesse en ressources humaines ;
- ❖ La faible réceptivité du concept d'économie d'énergie et la faible promotion des activités d'efficacité énergétiques ;
- ❖ La faible participation nationale aux activités des organismes internationaux et sous régionaux d'énergie ;
- ❖ La faible promotion des structures de recherche-développement en vue de la maîtrise des technologies propres ;
- ❖ La mauvaise répartition géographique des institutions, ce qui ne permet pas un bon taux de couverture scolaire dans certaines régions ;
- ❖ L'inadéquation entre la formation et les besoins réels de la société ;
- ❖ La non adaptation des outils de communication aux réalités locales ;
- ❖ L'insuffisance et le mauvais état des voies de communication.

Dans le domaine de la santé tout particulièrement, il y a lieu de relever que:

- ❖ Une bonne partie de la population camerounaise souffre d'une insuffisance calorique avec une consommation de moins de 2400 calories par jour. A ce jour, près de 21% des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance, 14% une insuffisance pondérale . On constate aussi une prévalence assez importante des maladies causées par les carences en minéraux (fer) et en vitamines (avitaminose A). La pratique de l'allaitement maternel est assez répandue, globalement seulement 17% des enfants de 0-12 mois prennent le biberon. Par contre, les pratiques alimentaires de complément sont loin des normes de l'OMS.

- ❖ La plus grande difficulté pour les populations reste l'accès aux soins de santé de base pour diverses raisons notamment: inaccessibilité physique pour absence ou insuffisance d'infrastructures de communication; renchérissement de certains coûts de service; faiblesse du pouvoir d'achat; insuffisance en personnel qualifié.
- ❖ Les maladies parasitaires, respiratoires et diarrhéiques constituent les principales causes de morbidité au Cameroun. En plus, le taux de mortalité reste encore élevé (13,7 ‰). La mortalité maternelle reste importante et serait stabilisée à environ 550 femmes sur 100 000 naissances vivantes qui décèdent encore lors de l'accouchement (ce taux est de 900 femmes dans la partie septentrionale du pays). Certaines causes de cette mortalité maternelle portent sur des maladies et problèmes tout à fait évitables par le biais d'une meilleure éducation de la femme, à savoir: les infections, les anémies et les avortements clandestins. Il faut encore relever que plus du tiers (36,4%) de femmes accouchent encore hors d'une formation sanitaire, surtout dans les zones rurales et dans la partie septentrionale du pays
- ❖ La mortalité infantile reste préoccupante : en 1998, son taux était à 77 décès pour mille naissances vivantes, contre près de 63 décès pour mille en 1995. En effet, l'objectif de l'OMS est de 46 pour mille à l'an 2000. Il faut signaler également que le taux de mortalité des moins de cinq ans est passé, selon les résultats de EDS 1991/1992 et EDS 1998, de 126 pour mille en 1991/1992 à 151 pour mille en 1998/1999. Les cinq principales causes de la mortalité infantile sont, par ordre d'importance décroissant, les diarrhées, le paludisme, les infections respiratoires, la rougeole, et la malnutrition.

1.2.2 Conservation et gestion des ressources

Plusieurs contraintes peuvent être énumérées :

- ❖ Le vide juridique dans certains domaines spécifiques ;
- ❖ Les difficultés de mise en application des textes réglementaires (diverses interprétations) ;
- ❖ La pauvreté ;
- ❖ Les contraintes liées à la médecine vétérinaire (manque de vaccins, etc.) ;
- ❖ Les difficultés d'accès aux ressources foncières et financières ;
- ❖ Les conflits agropastoraux.

1.2.2.1 Promotion d'un développement rural et agricole durable

Les contraintes et difficultés sont entre autres :

- ❖ les aléas climatiques ;
- ❖ les difficultés de financement des projets en cours ;
- ❖ la pression des populations dans les régions les plus peuplées , accélérant la désertification (cas de l'extrême –Nord) et la forte exploitation des sols et des systèmes pastoraux (Ouest et Nord Ouest)

- ❖ les retards persistant dans la réforme des services publics et dans la promotion du service privé ;
- ❖ l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures ;
- ❖ la productivité insuffisante des petites exploitations traditionnelles ;
- ❖ le vieillissement des plantations et des agriculteurs suite à l'exode rurale des jeunes.

1.2.2.2 Protection et gestion des eaux douces

Les contraintes rencontrées dans la gestion des ressources en eau douce se situent à plusieurs niveaux:

- ❖ L'absence d'un schéma de planification et d'aménagement du territoire (plan de secteur, schéma de structure, plan communal d'aménagement) ;
- ❖ L'occupation anarchique des espaces ;
- ❖ Le manque de synergie d'action entre les différents secteurs intervenants dans la gestion de l'eau ;
- ❖ La faiblesse des ressources du BIP nécessaires à la réalisation des activités ;
- ❖ La pollution de la ressource par les rejets des eaux usées des industries, particulièrement dans les grandes villes.

1.2.3 Renforcement du rôle des principaux groupes

Les contraintes et difficultés sont principalement :

- ❖ La prolifération des ONGs avec pour corollaires les conflits et insuffisance des compétences ;
- ❖ L'insuffisance de la mise en œuvre des droits des minorités;
- ❖ La faible intégration des jeunes dans le processus décisionnel.

1.2.4 Moyens de mise en oeuvre

Les contraintes et difficultés sont notamment :

- ❖ Le poids de la dette qui grève lourdement les ressources budgétaires de l'Etat ;
- ❖ La lenteur de l'administration dans la prise de décision ;
- ❖ L'absence de coordination et/ou de synergie d'action entre les institutions qui interviennent dans les différents secteurs ,
- ❖ La lourdeur dans le mécanisme de déblocage des fonds ,
- ❖ L'insuffisance des capacités humaines suite à l'arrêt des recrutements dans le secteur public ;
- ❖ Le faible niveau de l'investissement productif .

1.2.5 Autres contraintes et difficultés

La réalisation des engagements de l'Agenda 21 a nécessité la prise en compte d'autres types de contraintes notamment :

- ❖ L'insuffisance de la croissance économique par rapport à la poussée démographique, couplée à l'ajustement structurel ;

- ❖ L'exode des valeurs intellectuelles ;
- ❖ La faible promotion des NTIC ;
- ❖ L'inadéquation formation emploi ;
- ❖ L'absence de capitalisation des valeurs culturelles ;
- ❖ La faible capacité d'absorption des jeunes par le système socioéconomique ;
- ❖ La recrudescence des conflits sociaux , familiaux, intergénérationnels ;
- ❖ Les difficultés d'accès aux biens et aux services dans les zones enclavées ;
- ❖ La faiblesse des capacités humaines dans certains domaines ;
- ❖ La démographie galopante ;
- ❖ La persistance au sein des systèmes culturels de certaines valeurs qui empêchent une vision plus valorisante de la femme ;
- ❖ Le manque de confiance aux compétences locales ;
- ❖ La mauvaise gestion des données statistiques disponibles ou la difficulté de collecte de celles-ci ;
- ❖ l'insécurité foncière ;
- ❖ les coups élevés d'acquisition des terrains aménagés ;
- ❖ la faible utilisation des matériaux locaux ;
- ❖ l'absence d'aménagements spécifiques pour les groupes sociaux vulnérables, notamment l'accès au financement.

1.3 LES DEFIS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1.3.1 Croissance et développement Economiques durables

En matière des politiques de développement durable, les principaux défis auxquels le Cameroun doit faire face sont principalement :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'énergie pour toute la population ;
- l'amélioration de l'état de santé ;
- la promotion d'une bonne gestion économique et durable de la production et de la consommation ;
- la réduction de la pauvreté ;
- la mondialisation avec ses corollaires ;

Pour cela, il y a :

1. La nécessité de mieux insérer les flux de capitaux privés dans les stratégies locales de développement à long terme. Autrement dit, il convient de substituer une logique de développement à un simple calcul d'investissement au gré d'une recherche de profits à court terme ;
2. Une réelle appropriation des politiques de développement ; en d'autres termes, tout l'enjeu de l' « ownership » en tant que corollaire aujourd'hui indispensable du « partnership » doit guider les actions en faveur du développement ;
3. L'impératif d'afficher clairement les priorités conçues au niveau social, économique et institutionnel, afin d'éviter une diminution de l'impact de

la multiplication des projets qui ne pourrait en définitive être que contre-productive ;

4. L'objectif de «bonne gestion des affaires publiques», qui revêt lui aussi une grande importance dans le contexte du renforcement de l'efficacité des politiques de développement et de la création d'un contexte institutionnel et politique garant de la bonne gestion des ressources du pays ;
5. La vulgarisation et l'exploitation des résultats des recherches ;
6. L'opérationalité de la décentralisation ;
7. La réduction de la dépendance vis à vis de l'utilisation de la biomasse en développant les alternatives telles que les énergies solaires, éoliennes, hydroélectriques;
8. La promotion des études d'impact sur l'environnement et autres outils de décision intégrant les politiques énergétiques, environnementales et économiques dans une perspective durable.

Outre des indicateurs traditionnels tel que le PNB, les mesures conventionnelles du bien-être et des richesses individuelles, il faut se doter d'indicateurs intégrant toutes les informations écologiques, démographiques, sociales, de développement et aussi de pauvreté. En ce sens les résultats de l'ECAM II en cours et du système statistique de suivi évaluation liée au DSRP constitueront à n'en point douter un pas déterminant vers l'élaboration d'indicateurs du développement durable qui pourraient être intégrés dans les évaluations économiques.

1.3.2 Conservation et gestion des ressources

Les résultats des différentes actions entreprises en vue de la protection de l'atmosphère devraient permettre :

1.3.2.1 Changements climatiques

- ❖ La maîtrise des impacts des changements climatiques sur les secteurs vulnérables ;
- ❖ L'identification des mesures d'adaptation et des actions d'atténuation à prendre et à incorporer dans les stratégies nationales de réduction et de contrôle des émissions des gaz à effet de serre ;
- ❖ le renforcement du système national d'observation du climat ainsi que les capacités de l'unité d'information sur les conventions ;
- ❖ Le rassemblement de toutes les mesures juridiques déjà prises dans une législation d'ensemble, spécifique, relative à la protection de l'air du climat et de l'atmosphère

1.3.2.2 Protection de la couche d'ozone

- ❖ Le renforcement du suivi des divers projets énoncés dans le programme d'action ;
- ❖ La poursuite de la mise en œuvre du projet de reconversion technologique dans le secteur de production industrielle de mousses et réfrigérateurs ;
- ❖ Le renforcement des capacités du personnel des services techniques en charge du contrôle des importations des biens;

- ❖ La concrétisation du projet de création d'un centre national de récupération et de recyclage de CFC sous forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) ;
- ❖ La mise sur pied d'un système de contrôle approprié (amélioration des tests de conformités) et un mécanisme d'information sur l'utilisation des SAO ;
- ❖ La sensibilisation du public sur les impératifs d'élimination complète des SAO et la nécessité de s'approprier des technologies alternatives.

1.3.2.3 Promotion d'un développement rural et agricole durable

Malgré le développement en cours des institutions de micro finances, l'absence d'un marché financier adapté au secteur demeure préoccupante. En effet, la promotion de la durabilité dans le secteur agricole passera nécessairement par le développement et la promotion effective :

- ❖ des institutions de financement des projets agricoles ;
- ❖ des techniques culturales permettant une utilisation rationnelle des ressources (terre-eau) et leur renouvellement selon les axes suivants :
 - la modernisation de l'appareil de production ;
 - la diversification des exportations ;
 - le développement de la transformation des produits agricoles.

Dans le cadre de la collaboration MINAGRI-MINMEE, une étude sera lancée en vue de l'élaboration d'une carte des ressources en eau du Cameroun dans le but de rationaliser l'utilisation des nappes d'eau souterraines et des eaux de surface afin de satisfaire les besoins des consommations humaine, animale et à des fins agricoles ;

1.3.2.4 Protection et gestion des eaux douces

La problématique de la gestion durable de la ressource en eau douce est complexe et doit être abordée selon une approche multidisciplinaire pour relever les principaux défis que sont:

- ❖ L'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des populations non ou insuffisamment desservies en eau ;
- ❖ L'amélioration de la qualité de l'eau et le renforcement des mesures de protection, de conservation et de gestion ;
- ❖ Le renouvellement de certaines infrastructures de production et de distribution de l'eau ;
- ❖ L'adaptation des infrastructures aux nouvelles normes ;
- ❖ La protection des captages et des eaux de surface potabilisables.

1.3.3 Renforcement du rôle des principaux groupes

Les grands défis concernent :

- ❖ Le renforcement des capacités techniques des cadres à travers la maîtrise de nouvelles technologies ;
- ❖ La promotion d'une synergie d'action entre les différentes parties prenantes ;
- ❖ L'adaptation de la formation à l'emploi.

II
STRATEGIES ADOPTEES POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1 APPROCHES ADOPTEES

2.1.1 Développement et Croissance Economiques Durables

Au niveau des politiques et du mode de prise des décisions, le gouvernement a, créé au sein du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI) un Comité Technique de Suivi des programmes économiques (CTS). Ce Comité assiste le conseil interministériel de supervision des programmes d'ajustement structurel dans la préparation, la mise en œuvre et le contrôle de l'exécution des accords et programmes économiques et financiers à court, moyen et long termes.

2.1.1.1 Coopération internationale

Les fondements de la politique de coopération du Cameroun avec les pays et les organisations amis reposent sur les principes suivants :

- L'indépendance nationale ;
- La solidarité entre les peuples ;
- La coopération avec tous les états .

Trois stratégies sous-tendent cette politique, à savoir :

- L'intégration dans le concert des nations ;
- L'appartenance à des groupes régionaux et sous -régionaux ;
- La participation à tous les grands fora internationaux, où s'élaborent les grandes décisions de la vie internationale.

2.1.1.2 Lutte contre la pauvreté

Dans sa politique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a élaboré et adopté en décembre 1998 une déclaration de stratégie de lutte contre la pauvreté au Cameroun. La déclaration est sous-tendue par des plans d'actions sectoriels détaillés conformément aux engagements pris dans le cadre du programme économique financier à moyen terme soutenu par la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) avec le FMI et le troisième crédit d'ajustement structurel (CAS III) avec la Banque Mondiale.

En août 2000, il a été adopté et publié le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) intérimaire, élaboré suivant une approche participative qui a fait intervenir toutes les couches sociales, à savoir : les associations, les ONG, la société civile, le secteur privé, les femmes, les jeunes, les universitaires, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux .

La version provisoire de ce document, qui définit clairement le cadre d'évaluation des efforts fournis en matière de lutte contre la pauvreté s'est fixé comme objectif de réduire de 8% à l'horizon 2003 et de 50% à l'horizon 2015 le nombre de Camerounais pauvres.

2.1.1.3 Actions sur les habitudes de consommation

Dans le domaine de la consommation énergétique, les composantes stratégiques de mise en œuvre sont nombreuses et diverses :

2.1.1.3.1 Promotion des énergies modernes en milieu rural

La création de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) vise principalement la promotion de l'électrification dans le monde rural à partir des sources modernes, notamment l'hydroélectricité, l'énergie solaire, éolienne etc.

2.1.1.3.2. Mise en place d'une structure de planification énergétique et de promotion des usages efficaces de l'énergie

Une Agence de Maîtrise de l'Energie a été créée dans le but de maîtriser l'offre et la demande de l'énergie dans tous les secteurs d'activité de l'économie et dans un contexte d'efficacité énergétique. Elle est chargée de conduire les travaux de planification énergétique et de fournir à tout instant des paramètres énergétiques actualisés pour des analyses stratégiques ; elle dispose d'une banque de données fiables et mène des études prospectives en vue de faciliter le passage doux du système énergétique camerounais au concept total du développement durable, tout en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique dans les usages.

Parmi les autres approches adoptées, il y a lieu de citer :

- a- La mise en place d'un fonds de financement du secteur de l'énergie ;
- b- La participation aux activités des organismes internationaux et sous régionaux d'énergie (conférence mondiale de l'énergie, commission solaire mondiale, etc.) ;
- c- L'étude et la mise en œuvre d'un plan de développement des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolienne, micro-centrales hydroélectriques etc.) ;
- d- L'accroissement du parc de production hydroélectrique ;
- e- Le raccordement au réseau national des principales localités frontalières et autres unités administratives ;
- f- L'évaluation de la fraude dans le secteur de l'énergie ;
- g- L'étude et la mise en place d'un réseau rationnel et efficace de distribution de gaz domestique et du pétrole lampant dans les régions écologiquement fragiles ;
- h- L'élaboration de textes réglementaires et normatifs du secteur de l'énergie ;
- i- La promotion de la sécurité dans le secteur de l'énergie (installations électriques intérieures) ;
- j- La mise en place d'une banque des données régulièrement actualisées.

2.1.1.4 Amélioration de l'environnement sanitaire et humain

L'approche a consisté en l'élaboration et l'adoption de manière participative d'une stratégie sectorielle de la santé .

2.1.1.5 Etablissements humains et environnement

Le Cameroun a réadapté ses méthodes de travail pour s'orienter vers une approche décentralisée et participative en matière de gestion des établissements humains. L'approche décentralisée est organisée à partir des collectivités locales en matière de développement urbain des différents acteurs institutionnels et privés .

Ainsi au plan institutionnel, des administrations et agences gouvernementales œuvrent à la gestion des centres urbains. Il s'a git des ministères notamment ceux en charge de l'économie et des finances, des investissements publics et de l'aménagement du territoire, de l'administration territoriale, des mines, de l'eau et de l'énergie, de la santé publique, de la recherche scientifique et technique, de l'enseignement supérieur, de la ville, et de l'urbanisme et de l'habitat, ce dernier assurant la coordination.

Le Ministère de la Culture, dans une approche stratégique de promotion d'un modèle des établissements humains, en partenariat avec la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO), développe une politique d'information et de sensibilisation sur les différentes facettes de l'architecture et de l'habitat traditionnel, les techniques éprouvées de construction en équilibre et en harmonie avec l'environnement.

Une exposition d'art a eu lieu au Musée national sur le thème « Art, Architecture et Société Traditionnelle » en vue de la gestion participative en zones rurales, notamment des populations locales et sur leur vécu quotidien (gestion des sols, déboisement, lutte contre la désertification...).

Concernant les agences gouvernementales, tous les aspects relatifs à une gestion environnementale durable des établissements humains sont recherchés. C'est dans ce sens qu'ont été restructurés le Fonds d'Equipement et d'Interventions aux Communes (FEICOM) qui ajoute à sa mission de financement, l'assistance technique lors du montage et du suivi des projets auprès des communes ; la Mission d'Aménagement et d'Equipement des Terrains Urbains et Ruraux (MAETUR) dont la vocation première est la mise à la disposition du plus grand nombre de personnes des parcelles viabilisées; la Société Immobilière du Cameroun (SIC) chargée de la réalisation des logements sociaux ; le Crédit Foncier du Cameroun (CFC) chargé du financement du secteur. Toutes ces agences concourent à une gestion globale de l'environnement des établissements humains.

De même, l'approche participative met en exergue le potentiel constitué des populations, des leaders d'opinion et des ONGs. Elle constitue l'une des approches que le gouvernement met désormais en œuvre pour résoudre les problèmes environnementaux, particulièrement en milieux urbains.

2.1.2 Conservation et gestion des ressources en eau

Jusqu'en 1980, le Cameroun n'avait pas une véritable politique nationale de l'eau. Les actions menées dans le domaine de l'eau se limitaient à des réalisations ponctuelles faites en zones rurales et urbaines.

Cette absence de véritable politique nationale de l'eau a eu pour conséquence l'intervention de plusieurs acteurs dans ce domaine. L'Etat quant à lui intervient à travers certains départements ministériels tels :

- ❖ Le Ministère des Mines de l'Eau et de l'Energie (MINMEE) : Définition et mise en oeuvre de la politique nationale dans le secteur de la ressource eau;
- ❖ Le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) : promotion du développement communautaire et rural, et réalisation des forages) ;
- ❖ Le Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) : recherche de financements ;
- ❖ Le Ministère des transports (MINTRANS) : gestion de la météorologie et de la marine marchande) ;
- ❖ La Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC) ;
- ❖ La Société Nationale d'Electricité du Cameroun (SONEL) .

Outre ces institutions, les organisations non gouvernementales et institutions confessionnelles interviennent également dans la gestion de l'eau, particulièrement en milieu rural.

La loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau au Cameroun est venue compléter la loi cadre N° 96/12 du août 1996 relative à la gestion de l'environnement et la loi N°29/12/89 portant sur les déchets toxiques et dangereux dont les dispositions de l'article 4 (1) ont été abrogées. Ces textes ont permis de mettre en place un cadre réglementaire dans ce secteur en proie à une pression démographique énorme, source de pollution .

2.1.3 Renforcement du rôle des principaux groupes

En vue de renforcer le rôle des principaux groupes, le gouvernement camerounais a mis sur pied une 1^{ère} stratégie visant à améliorer le cadre institutionnel au plan national et au plan international.

2.1.3.1 Au plan international

Une des approches a consisté en la signature des 8^e et 9^e FED dans le cadre de la coopération Cameroun – Union Européenne, à l'issue desquels le MINAT est bénéficiaire d'un certain nombre de projets et programmes.

2.1.3.2 Au plan National

Un processus de réformes institutionnelles et structurelles a été engagé par le gouvernement. Il a été question de donner un contenu nouveau à la décentralisation au moyen de la mise en place des régions et de la redynamisation de l'institution communale, suite à la promulgation de la loi fondamentale du 18 janvier 1996. Cet axe de réformes figure en bonne place dans le programme national de gouvernance, tout comme le renforcement au plan général de la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques.

Il y a lieu également de signaler :

- ❖ La création du Ministère de la culture avec un département chargé de la promotion du patrimoine culturel ;
- ❖ L'adoption d'une stratégie de niche culturelle pour promouvoir le tourisme à l'échelle locale ;
- ❖ La stratégie de jumelage entre les différentes communautés ;
- ❖ La restructuration du FEICOM comme organisme d'appui financier aux communes ;
- ❖ La redynamisation des activités touchant à l'organisation et au développement des communautés au MINAGRI et au MINAT (Direction des collectivités décentralisées, Direction du Développement Communautaire) respectivement.
- ❖ La constitution du 18 janvier 1996 consacre dans son préambule la liberté d'association, la liberté syndicale et le droit qu'a toute personne de vivre dans un environnement sain, le devoir de la protection de l'environnement par tous et enfin l'obligation pour l'Etat de veiller à la défense et à la promotion de l'environnement ;
- ❖ La loi n°83/13 de 1983 portant prérogatives particulières pour les enfants handicapés ;
- ❖ La loi n°92/006 du 14 avril 1992 portant sur les sociétés coopératives et les groupes d'initiative commune ;
- ❖ La loi n°90/053 du 19 décembre 1990 portant sur la liberté d'association ;
- ❖ La loi n°93/015 du 27 décembre 1993 relative aux groupements d'intérêt économique ;
- ❖ La loi de 1996 portant organisation générale de la protection civile sur l'ensemble du territoire ;
- ❖ La loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales ;
- ❖ Le décret de 1996 portant création du conseil national de la protection civile et de la Direction de la Protection civile au Ministère de l'Administration Territoriale ;
- ❖ Le décret n°96/224 du 01 Octobre 1996 portant organisation du Ministère de l'Environnement et des Forêts au sein duquel il est créé un Secrétariat Permanent à l'Environnement ;
- ❖ Le décret n°98/151 du 14 juillet 1998 portant réorganisation du Ministère du Tourisme où il est prévu la création du comité national de concertation pour le développement et la gestion durables de l'éco-tourisme visant à promouvoir la participation de toutes les parties

prenantes (administrations publiques, ONG, guides de chasse, représentants des populations, opérateurs économiques, etc.);

- ❖ Le décret n°2001/150/PM du 03 mai 2001 précisant l'organisation et le fonctionnement de la commission technique chargée de l'étude des demandes d'agrément et du suivi des activités des ONG.

Une autre approche consiste à affecter à ces groupes quelques activités relevant du domaine de compétence de certaines administrations publiques avec lesquelles ils doivent collaborer. Il s'agit des administrations suivantes :

- ❖ Le Ministère de l'Administration Territoriale ;
- ❖ Le Ministère de la Culture ;
- ❖ Le Ministère de la Condition Féminine ;
- ❖ Le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- ❖ Le Ministère des Affaires Sociales ;
- ❖ Le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- ❖ Le Ministère de l'Agriculture ;
- ❖ Le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- ❖ Le Ministère du Développement Industriel et Commercial ;
- ❖ Le Ministre du Tourisme ;
- ❖ Le Ministère de l'Environnement et des Forêts.

2.1.4 Moyens de mise en œuvre

2.1.4.1 Développement et croissance économiques durables

L'approche stratégique adoptée par le Cameroun consiste, entre autres :

- D'une part, à libéraliser le secteur de l'éducation et de la formation pour renforcer l'émergence du secteur privé, à promouvoir la gratuité de l'enseignement dans le cycle primaire ;
- D'autre part, à associer tous les acteurs concernés dans le processus d'instauration de la conscience environnementale, tout en mettant un accent sur l'approche genre.

Dans cette perspective, les administrations, les partis politiques, les décideurs, le secteur privé, les syndicats, les organisations non gouvernementales, les structures traditionnelles, etc. sont à la fois les acteurs et les cibles.

2.1.4.2 Conservation et gestion des ressources

Le Cameroun s'est doté d'un programme septennal stratégique en matière de science et de technologie. Sur la base de ce programme, l'arrêté n°007/CAB/MINEREST/A00 du 16 septembre 1998 a créé les Grands Programmes Nationaux de Recherche (GPNR) comprenant 18 domaines de recherche prioritaire.

Dans le cadre de cette stratégie, la définition des actions se fait à travers un processus participatif impliquant toutes les parties prenantes.

L'exécution des programmes revient aux instituts de recherche, qui ont été renforcés avec notamment la création de l'Institut de la Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), et des universités dont le nombre a augmenté.

Le partenariat entre le secteur privé et le Ministère en charge de la recherche est promu par cette stratégie, et s'établit sur la base des besoins des opérateurs privés à travers une convention signée d'accord parties.

2.1.4.3 Instruments et mécanismes juridiques internationaux

La justice, garant institutionnel des droits individuels et collectifs met en application, les principes de droits édictés dans le cadre des lois et règlements. A ce titre, elle règle les rapports juridiques au sein de la collectivité, assure le fonctionnement harmonieux des institutions, constitue le rempart protecteur des droits et des libertés. C'est elle qui garantit la propriété, assure la bonne exécution des conventions et protège l'investissement.

Chargée d'assurer la paix et la tranquillité publique, la justice crée les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'homme et participe à tous les combats relatifs au développement intégral et durable tels que :

- ❖ La lutte contre la pauvreté ;
- ❖ La lutte pour une meilleure santé ;
- ❖ La lutte contre les discriminations ;
- ❖ La lutte pour l'égalité des chances ;
- ❖ La lutte pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources .

2.2 PROCESSUS D'ELABORATION DES STRATEGIES

2.2.1 Développement et Croissance Economiques Durables Lutte contre la pauvreté

L'élaboration des stratégies et des actions de lutte contre la pauvreté se fondent sur une approche participative. La définition de la participation se fait à travers un processus où les différentes parties prenantes influencent et contrôlent les initiatives de développement, les décisions et les ressources qui y sont affectées. Ce qui doit permettre en effet de :

- ❖ identifier les stratégies adéquates, pertinentes, permettant d'assurer une réduction appréciable de la pauvreté et garantir un développement social et économique à long terme ;
- ❖ assurer une meilleure appropriation des stratégies de réduction de la pauvreté par les différentes parties prenantes ;
- ❖ créer un espace de dialogue entre la structure (l'Etat) qui initie le processus et les populations ;
- ❖ développer des relations de collaboration entre l'Etat et la société civile ;
- ❖ partager les informations relatives aux différents domaines du processus ;

- ❖ développer conjointement une vision à long terme des extrants résultant de la mise en œuvre de ces stratégies.

2.2.2 Conservation et gestion des ressources

Le développement accéléré des villes a généré des problèmes de pollution. De même, la forte densité démographique dans certaines régions a entraîné la surexploitation des sols qui est à l'origine d'importants déséquilibres écologiques. L'exploitation soutenue des ressources forestières et la forte utilisation du bois comme source d'énergie a provoqué dans d'autres régions le déboisement qui favorise la perte de la biodiversité et l'avancée du désert.

Face à ces situations, le Cameroun s'est doté, depuis 1996, d'un Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) dont l'objectif est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources en vue de contribuer à un développement durable. Ainsi, la dimension environnementale est désormais prise en compte dans la conception et la mise en oeuvre de grands projets. Des projets visant une meilleure compréhension des problèmes environnementaux et leur impact social sont en cours d'exécution: projet changement climatique, projet couche d'ozone, projet larges écosystèmes marins du Golfe de Guinée, étude globale des régimes hydrographiques dans l'Extrême - Nord du pays, et le projet de lutte contre la désertification en zone soudano - sahélienne sont en cours.

En vue de renforcer l'approche participative dans le processus de l'élaboration du PNGE, deux étapes de planification ont été adoptées :

- L'approche horizontale ou régionale, qui implique des provinces du pays, une large participation des populations dans le cadre des réunions de concertation et des séminaires de planification par objectif. Ainsi, environ 3.000 personnes composées d'agriculteurs, d'éleveurs, d'exploitants forestiers, de consultants, de personnes-ressource etc. ont été impliquées dans les activités de planification et de programmation au niveau des dix provinces du pays ;

- L'approche verticale ou sectorielle qui implique au sein des comités de pilotage, toutes les parties concernées des départements ministériels, des ONG, des associations professionnelles, des centres de recherche et universitaires, etc.. Dans ce cadre, différentes études et analyses sectorielles ont été élaborées. Les résultats de ces études sectorielles et des études régionales ont permis de définir les politiques et stratégies spécifiques pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources.

En outre, le processus de planification a été soutenu par des activités annexes, notamment la mise en place d'un programme de sensibilisation et d'éducation en matière d'environnement, la préparation d'un système d'information et d'un programme de micro-réalisation à l'appui des actions communautaires de protection de l'environnement. Toutes ces activités annexes représentent des mesures nécessaires pour renforcer la participation des concernés à la mise en œuvre du PNGE.

2.2.2.1 Les études régionales

Sous l'égide des comités Techniques Régionaux, créés au niveau de chaque province du pays, les études régionales se sont déroulées en quatre phases, afin de préparer les éléments nécessaires pour la dimension régionale du PNGE :

1 Elaboration des rapports-diagnostic de la situation de l'environnement au niveau des différentes provinces du pays avec une attention particulière sur :

- ❖ La situation et l'évolution démographique ;
- ❖ La gestion de l'espace agropastoral ;
- ❖ La gestion des écosystèmes côtiers et marins ;
- ❖ La gestion des ressources fauniques et halieutiques ;
- ❖ La gestion de l'environnement urbain ;
- ❖ La pollution industrielle, portuaire et par le transport, etc.;
- ❖ Les ressources du sous-sol (eaux, minerais, etc.).

2 Organisation des réunions de concertation régionale tenues dans chaque province, avec la participation de 150 à 200 personnes sur les thèmes les plus importants de gestion de l'environnement de travail et adoptés en sessions plénières ;

3 Organisation des séminaires de planification par objectifs qui ont fait ressortir par zone écologique les stratégies et les actions à entreprendre pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources ;

4 Elaboration des fiches de projet au niveau régional en tenant compte des actions identifiées au cours de l'exercice de planification (activité précédente) et la préparation des rapports de synthèse par province, zone écologique et secteur d'intervention.

Les résultats de ces activités, présentés dans 28 rapports, ont permis d'élaborer un rapport de synthèse des études régionales, qui représente la partie régionalisée du PNGE. Ce rapport qui regroupe les informations et analyses des études régionales dans les 4 grandes zones écologiques, fait ressortir les stratégies et actions concrètes par zone et par secteur d'intervention.

Une carte des zones écologiques du Cameroun, avec une description des problèmes et potentialités de chaque zone ainsi que des actions spécifiques proposées, constitue un élément important des résultats du rapport de synthèse des études régionales.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée sur la problématique de la gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral et sur les zones écologiquement fragiles, notamment :

a) La zone soudano-sahélienne afin d'identifier des mesures pour enrayer les effets de la désertification en tenant compte de la Convention sur la Désertification ratifiée en Novembre 1997;

b) Les écosystèmes côtiers et marins afin de conserver les mangroves pour la régénération des ressources halieutiques (Convention d'Abidjan, WACAF, GEF du Golfe de Guinée, etc.) ;

c) La forêt tropicale, comme source importante de biodiversité en vue de garantir une exploitation durable de ses ressources (GEF-Banque Mondiale et autres projets de l'aide bilatérale et multilatérale pour la conservation et la gestion de la forêt tropicale).

Au niveau régional, environ 180 spécialistes et experts ont été directement impliqués dans la réalisation des différentes composantes des études régionales en qualité de consultants nationaux, personnes-ressources et de rapporteurs. Les comités techniques régionaux étaient constitués d'environ 200 personnes provenant des services techniques, des ONG, des projets de développement, des groupements villageois, des communes, etc.. Au cours des réunions de concertation et des séminaires de planification, environ 2.500 personnes avaient directement participé, ce qui a porté la participation au niveau régional à environ 3.000 personnes, directement impliquées dans le processus de planification de l'environnement.

Le Rapport de synthèse des Etudes Régionales, élaboré par une équipe d'experts nationaux, avec l'appui d'une assistance technique (financement Banque Mondiale et PNUD), a fait l'objet d'un examen lors d'un séminaire de concertation qui s'est déroulé en Octobre 1995 à Douala en présence des représentants des Comités Techniques Régionaux, des services centraux, des ONGs concernées, des donateurs et des agences de coopération.

Les résultats des études régionales ont permis d'élaborer des programmes régionalisés d'action et d'investissement, qui mettent un accent particulier sur la gestion et la protection de l'espace agro-sylvo-pastoral, la Conservation et la valorisation des ressources naturelles.

2.2.2.2 Les études sectorielles

En tenant compte du niveau d'évolution des travaux des études régionales, un accent particulier a été mis sur la deuxième phase, à savoir l'exécution des études sectorielles du PNGE.

Afin de poursuivre le principe participatif, des Comités Techniques ont été créés pour le pilotage de chacune des études sectorielles. Au niveau de la Cellule de Coordination du PNGE, chaque expert national a été chargé, selon ses compétences, de l'organisation et du suivi de l'élaboration de ces études. Les thèmes suivants ont été analysés :

1. Industrialisation et pollution industrielle ;
2. Conservation, gestion et valorisation de la biodiversité et des ressources forestières ;
3. Etude sur la situation géologique et les ressources minérales ;
4. Analyse des conflits environnementaux et étude du cadre juridique et institutionnel pour une solution durable ;

5. Plan de gestion des écosystèmes côtiers et marins ;
6. Plan de gestion des ressources halieutiques et de la pêche maritime et continentale ;
7. Assainissement et gestion de l'environnement urbain ;
8. Analyse des politiques sectorielles en tenant compte des considérations de l'environnement ;
9. Analyse des schémas d'aménagement du territoire en tenant compte des considérations de l'environnement ;
10. Inventaire et évaluation des programmes de recherche en tenant compte des considérations de l'environnement.

Tout comme au niveau des études régionales, les études sectorielles ont été élaborées essentiellement par des experts et spécialistes camerounais, recrutés après approbation des candidatures par le Comité Technique, sur financement PNUD/Capacité 21, Banque Mondiale, fonds Canadiens de contrepartie, etc. Afin de renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'organisation et d'approche méthodologique, une assistance technique a été sollicitée pour l'élaboration des études N°1,2,3 et 4.

Environ 60 consultants nationaux, recrutés par le PNGE sur les fonds des donateurs, ont été directement impliqués dans l'élaboration des études sectorielles et environ 100 membres des comités techniques de pilotage, spécialistes des services techniques concernés et du secteur privé, ont contribué à l'organisation et à la réalisation desdites études. Pour la plupart des études sectorielles, des séminaires de concertation ont été organisés afin d'examiner 400 dossiers provenant des services techniques et du secteur privé ; des ONG, associations professionnelles, etc., ont directement participé à l'élaboration des études sectorielles.

Les résultats des études sectorielles, tout en considérant également les résultats des études régionales, ont permis d'établir le document principal du PNGE. Une équipe d'environ 20 consultants et experts nationaux, appuyée sur le plan organisationnel et méthodologique par une assistance technique, a travaillé environ trois mois afin de réaliser le document du PNGE.

Le bilan du PNGE a fait l'objet d'un vaste débat national avec la participation d'environ 350 personnes, spécialistes de l'environnement, provenant de toutes les régions du pays et de tous les groupes concernés : les populations, les services techniques du Gouvernement, les donateurs et agences de coopération.

2.2.2.3 Les activités complémentaires au PNGE

Les travaux pour l'élaboration d'un programme d'éducation et de sensibilisation en matière de gestion de l'environnement ont commencé en Mars 1995 avec l'appui technique de l'UNESCO et avec un financement de la Banque Mondiale et du PNUD/Capacité 21.

Sous l'égide d'un Comité Technique, un programme a été défini visant un changement au niveau des comportements, des pratiques et des valeurs. Deux objectifs ont été retenus :

- ❖ Les objectifs cognitifs : l'acquisition des connaissances, la modification des connaissances et la compréhension des problèmes de l'environnement ;
- ❖ Les objectifs affectifs : l'acquisition d'attitudes nouvelles de responsabilité.

2.2.2.4 L'approche méthodologique

L'objectif général du PNGE est de développer des politiques, des stratégies et des actions pour la protection de l'environnement et la gestion rationnelle des ressources en vue de contribuer à un développement durable. L'approche méthodologique est un processus participatif de planification et de programmation qui implique au niveau régional comme au niveau central :

- les populations concernées, représentées par des communautés rurales et urbaines, les organismes de développement, les ONGs spécialisées, les associations professionnelles etc., c'est à dire tous les utilisateurs des ressources naturelles (sol, arbres, eaux, air, forêts, pâturages, faune sauvage, ressources halieutiques et ressources du sous-sol, etc.) ;

- le gouvernement et les services publics, responsables du contrôle de la pollution et de la gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles à travers des mesures législatives et la mise en place des mécanismes institutionnels ;

- les donateurs et agences de coopération internationale, représentant des intérêts au niveau mondial de protection de l'environnement à travers la mise en application des conventions et réglementations internationales .

Dans ce contexte il faut mentionner que des observateurs des pays voisins ont participé aux séminaires de concertation et de planification afin de se familiariser avec l'approche participative du PNGE ; établir des contacts et échanges d'informations et discuter des problèmes communs de gestion de l'environnement .

En raison de leur poids démographique, les jeunes et les femmes ont été désignés comme les cibles privilégiées du programme. D'autres groupes ont été identifiées comme initiateurs devant faire la promotion et faciliter la compréhension du programme : les intellectuels, les artistes, les leaders d'opinions, les enseignants, les congrégations religieuses, les ONG, etc.

Ainsi, l'aboutissement du PNGE n'est pas l'œuvre d'un groupe restreint de spécialistes, encore moins des experts internationaux, mais l'œuvre d'une coopération nationale qui a impliqué tous les concernés et a fait appel à la coopération internationale tout en considérant que la gestion de l'environnement est une responsabilité globale.

2.3 COMMENTAIRES SUR L'IMPACT DE L'APPROCHE STRATEGIQUE NATIONALE

2.3.1 Développement et croissance économiques durables

L'évolution du monde vers un village planétaire a considérablement influencé les politiques de développement du Cameroun et leur cadre de réglementation. Ces influences et les réactions qu'elles ont suscitées sont mises en lumière ci-dessous.

Au niveau national comme international, le contexte économique est marqué par une plus forte libéralisation économique et par une dépendance majeure à l'égard des marchés. Ceux-ci sont de plus en plus intégrés et sont parfois soumis à de fortes fluctuations. En même temps la tendance est à l'austérité et à la réduction de l'intervention de l'Etat. Le Cameroun a engagé une série de réformes visant à favoriser son arrimage au train de la mondialisation ; dans ce contexte, dominé par la compétition et la recherche d'une meilleure efficacité, le secteur public camerounais a évolué vers un rôle de facilitation et de coordination. Même si le secteur public reste dominant, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique et d'autres organismes prennent de plus en plus d'importance.

Il est toutefois utile de constater que les résultats de la libéralisation sont mitigés. En effet, le Cameroun a exécuté avec succès un certain nombre de réformes prévues dans le PAS (Programmes d'Ajustement Structurel). Ainsi, les formes extrêmes de protectionnisme et certains contrôles des prix ont été éliminés. Toutefois, les mesures relatives au secteur financier et au droit du travail se sont révélées bien plus ardues.

Une meilleure liaison entre ceux qui mènent la recherche et ceux qui l'utilisent, et un équilibre entre les diverses organisations intéressées pourraient faire évoluer le système de recherche vers une approche plus dynamique, avec un plus grand esprit d'entreprise, ce qui améliore son efficacité dans son ensemble.

Certes, le processus de libéralisation est loin d'être achevé.

2.3.1.1 Lutte contre la pauvreté

Les consultations engagées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté ont dans l'ensemble suscité un vif intérêt au sein des populations, respecté les orientations méthodologiques précédemment évoquées et permis ainsi d'appréhender :

- (i) la perception que les populations à la base ont de la pauvreté ;
- (ii) leur analyse des causes de ce phénomène ;
- (iii) et les idées de solutions qu'elles préconisent pour ce qui est de la réduction de ce fléau.

Les populations consultées n'ont pas eu des difficultés particulières à répondre aux questions. Il est à noter que certains participants s'exprimaient sans distinction à la fois sur la perception, les déterminants de la pauvreté et les

propositions. Les groupes rencontrés sont apparus non orientés et les membres se sont exprimés spontanément et librement.

D'une manière générale, la perception de la pauvreté tourne essentiellement autour de l'insuffisance ou du manque de revenus, et des difficultés d'accès aux services sociaux de base. Toutefois, quelques différences régionales assez nettes apparaissent en ce qui concerne les déterminants de la pauvreté et les idées d'axes stratégiques qui permettraient de réduire ce fléau de manière significative.

Les déterminants tels que définis par les pauvres eux-mêmes concernent :

1. le manque de moyens financiers pour subvenir aux besoins de santé, d'éducation, de logement, d'habillement, d'approvisionnement en eau potable ;
2. l'enclavement ;
3. la mauvaise gouvernance ;
4. la libéralisation des filières agricoles, etc.

Les principales propositions portent sur les secteurs sociaux (éducation, santé et infrastructures routières), la gouvernance et la lutte contre la corruption, la création d'emplois, etc.

Ces consultations ont permis de produire le document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I), apprécié par la communauté financière internationale et qui a permis au Cameroun d'obtenir son admission à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTTE).

2.3.1.2 Impacts sur les besoins et consommations d'eau

L'eau est une ressource renouvelable et ses réserves peuvent être réalimentées par l'intermédiaire du cycle hydrologique naturel ou par interventions humaine. Malheureusement, il est rare que la nature fournisse tout le temps la quantité et la qualité d'eau nécessaires aux besoins de l'homme. Dans la partie septentrionale du pays, des communautés souffrent souvent de pénurie d'eau et il faut de lourds investissements pour satisfaire la demande qui augmente parfois plus vite que les effectifs de la population, surtout en zone urbaine.

L'évaluation des besoins en eau peut être faite en distinguant les centres urbains des zones rurales. Dans les centres urbains, les populations qui accèdent à l'eau qualifiée de potable sont, pour la grande majorité, celles qui sont connectées aux réseaux d'adduction d'eau de la Société Nationale des Eaux du Cameroun (SNEC). Les autres recourent aux sources diverses plus ou moins insalubres : puits, eaux de surface, eaux des pluies, etc.

Le diagnostic actuel sur l'accès à l'eau potable d'après les résultats du dernier recensement permet d'affirmer que l'eau potable par adduction atteint environ 64% des ménages, soit un peu moins de 4 millions sur les 6 millions de personnes des centres urbains.

La SNEC produit environ 56 millions de m³ d'eau par an, et la consommation moyenne par habitant (30 à 40l/habitant/jour) est très en deçà des normes

préconisées, car selon les normes de l'OMS, pour assurer l'hygiène corporelle, maintenir propre l'environnement, couvrir les autres usages domestiques, il faut en moyenne 80 à 120 litres d'eau par jour et par habitant. Or la population urbaine totale du pays est estimée à 6,2 millions d'habitants environ en 1995. Il faudrait donc, sur la base de la norme évoquée ci-dessus produire près de 736.000 m³ d'eau par jour, soit environ 265 millions de m³ d'eau par an, pour satisfaire les besoins urbains locaux en matière d'eau. Ces besoins atteindront environ 756 millions m³ par an.

Au niveau rural, l'évaluation des besoins en eau dans les villages se fait en terme de points d'eau ou d'ouvrages que les pouvoirs publics pourraient installer dans les agglomérations ; la norme retenue est un point d'eau pour 400 habitants en moyenne.

2.3.1.3 Impacts sur les besoins en énergie et les modes de consommations

Avec l'accroissement de la population, une bonne partie du couvert végétal est déboisée pour la mise en culture des terres nouvelles et la collecte du bois de chauffe pour les ménages.

En milieu rural, l'augmentation de la densité de la population entraîne le raccourcissement de la durée des jachères forestières. Aussi commence-t-on à prélever dans les formations forestières naturelles. Ce phénomène encore maîtrisable dans les zones forestières et de savanes d'altitude, s'amplifie dangereusement dans la partie septentrionale du pays.

En milieu urbain, si l'exploitation des formations forestières, dans les environs immédiats des grandes villes méridionales, posent quelques problèmes susceptibles de solutions rapides, dans la partie septentrionale par contre, la situation est beaucoup plus grave et peut exercer à très court terme, sur les formations forestières naturelles, des dégâts difficilement réversibles. En effet, un rapport de la FAO (1982) estimait la consommation des bois pour les villes de Ngaoundéré (35 mille habitants) et Maroua (70 mille habitants) respectivement à 55 -65 mille et 235 mille Stères/an. Et si on estime que la consommation par habitant se situe entre 1,6 et 1,8 stère/an, les besoins d'une ville comme Maroua se traduiraient par la disparition de plus de 22 mille ha/an des formations forestières .

La consommation moyenne de la biomasse par tête d'habitant se situe à 220 KEP et le taux d'accès de la population aux bois de chauffe déjà très élevé (69%) augmente certainement avec la baisse du pouvoir d'achat des populations. Un doublement de cette population entre 1995 et l'an 2000 a certainement entraîné un doublement de la quantité de bois consommé par les ménages comme source d'énergie. La forêt ne pourra pas toujours répondre aux besoins croissants en bois de chauffe et même en bois d'œuvre de toute la population urbaine et rurale, ce qui implique une augmentation de la pression sur les formations forestières naturelles dont les conséquences sur les dégradations de l'environnement sont inestimables.

Selon le rapport sur le développement Humain au Cameroun, les ressources énergétiques sont abondantes mais leur gestion n'est ni écologiquement, ni financièrement rationnelle. Parmi les sources les plus courantes, on peut citer :

- ❖ Le potentiel en biomasse : le Cameroun occupe avec ses 26 millions d'ha de forêt, le troisième rang en Afrique après le Zaï re et le Gabon ;
- ❖ Le potentiel en hydroélectricité : il est évalué à 55,2 GW pour un potentiel productible de 294TWH /an . Le Cameroun occupe le 2^{ème} rang en Afrique après le Zaï re, et le 18^{ème} rang mondial ;
- ❖ L'énergie solaire : elle est abondante et disponible sur l'ensemble du territoire et est encore inexploitée. L'insolation est estimée à 5,8 KWH/jour/m2 dans la partie septentrionale du pays et à 4,5KWH/jour /m2 dans le reste du pays ;
- ❖ Les hydrocarbures : ils ont été évalués en 1989 à 46,3 5 millions de tonnes pour le pétrole et 110 milliard de m3 pour le gaz naturel ;
- ❖ Le potentiel en énergie éolienne : il existe surtout au Nord et dans l'Extrême Nord aux environs de Maroua et de Kaélé où le vent atteint une vitesse moyenne de plus de 20 m/s .

Cependant, il faut bien noter qu'il n'est ni possible ni intéressant d'effectuer une bonne estimation des besoins pour tous les types d'énergies mentionnées ci-dessus. La première raison tient de la non disponibilité des données nécessaires à ces estimations, et la seconde raison est qu'il n'y a pas forcément une corrélation entre l'évolution démographique et l'évolution des besoins de la plupart des ressources énergétiques.

Le taux d'accès des populations à l'énergie est élevé pour la biomasse (68 ,5%) et le pétrole lampant (70,47%). Il est moyen pour le charbon de bois(31,12%), faible pour l'électricité (23,51%) et très faible pour le gaz (5,91%).

De même, en ce qui concerne le bois, la couverture forestière reste une source indispensable et irremplaçable de combustible, de matériaux de construction, de médicaments et d'autres matières premières diverses. La forêt naturelle est soumise à une pression croissante et incontrôlable pour satisfaire ces besoins.

Les besoins en bois de chauffe comme source d'énergie utilisée par les ménages pour la cuisson et autres sont estimés à partir des normes généralement admises. En effet, la FAO estime à 0,75m3/habitant/an la consommation moyenne de bois comme source d'énergie dans les ménages pour les pays qui ont le même potentiel forestier et le même niveau de développement économique que le Cameroun. En tenant compte de l'accroissement de la population et des pertes enregistrées qui se chiffrent à 20% environ, les besoins énergétiques se sont situés en 199 5 à près de 10 millions de m3 de bois comme source d'énergie pour les ménages. Ces besoins sont estimés à environ 15 millions de m3 à l'horizon 2010 et 19,2 millions de m3 en 2020.

Il convient de mentionner qu'en dehors de la province du Littoral où une partie du bois de chauffe provient des déchets d'industries du bois, y compris la sciure, la quasi totalité du bois utilisé par les ménages dans les autres provinces du pays est prélevée dans les formations forestières .

2.3.2 Moyens de mise en œuvre

Du fait de nouvelles orientations institutionnelles, les frontières entre les activités des secteurs public et privé sont modifiées, et les rôles ainsi que les objectifs des organisations de recherche, traditionnelles ou non, sont mieux identifiés et définis. Ceci devrait permettre de trouver des moyens novateurs d'élargir la base de financement de la recherche et de partager les responsabilités.

2.3.2.1 Ressources financières et mécanismes y afférents

Les moyens d'exécution relatifs au financement du développement durable viennent de trois principales sources : les ressources publiques intérieures, l'Aide Publique au Développement, et le secteur privé.

Le financement public intérieur reste encore faible, en même temps que les perspectives de financement extérieur ne sont pas encourageantes. Ceci devrait inciter à mettre davantage l'accent sur les ressources locales.

Malgré les différents mécanismes d'allègement de la dette, les charges du service de la dette, presque insurmontables, auxquelles doit faire face le Cameroun ont, par le passé, risqué d'hypothéquer sa solvabilité et donc son aptitude à attirer d'autres fonds du secteur privé international. L'initiative camerounaise de créer certains fonds (forestier, faunique de l'environnement et du développement durable, routier, de l'eau) participe de ce souci de trouver des solutions alternatives.

2.3.2.2 Instruments et mécanismes juridiques nationaux et internationaux.

Il est essentiel de créer non seulement un climat politique et institutionnel porteur pour les opérations du secteur privé, mais surtout des cadres juridiques attrayants pour les investissements aussi bien nationaux qu'internationaux.

III
*EVALUATION GENERALE DES APPROCHES,
DES POLITIQUES ET ACTION MENEES DANS
LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT
DURABLE*

3.1 EXEMPLES CONCRETS DE POLITIQUES AYANT ABOUTI A L'INTEGRATION DES OBJECTIFS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.

3.1.1 Développement et croissance économiques durables

La formulation des politiques de développement durable se fait de plus en plus à travers un processus consultatif où toutes les organisations sont appelées à participer à différents niveaux, notamment:

- ❖ Les comités régionaux au niveau provincial faisant intervenir tous les représentants de la société civile et les associations religieuses. Ils sont présidés par les gouverneurs de province;
- ❖ La Commission Nationale Consultative pour le Développement Durable présidée par le Premier Ministre (PM) ;
- ❖ Le conseil de Cabinet présidé par le PM ;
- ❖ Les différents comités et commissions Ad-hoc.

3.1.1.1 Lutte contre la pauvreté

Sur le plan macro-économique, les conséquences de la crise sont caractérisées par une baisse de l'investissement total de 55% en moyenne entre 1985/86 et 1991/92. La chute est de l'ordre de 37% dans le secteur privé et 80% pour les investissements publics; ce qui s'est traduit par un ralentissement, sinon un arrêt brutal, des actions de développement de l'Etat dans les secteurs sociaux durement frappés.

Au cours de la même période, la consommation totale est contractée en moyenne de 17,9%, dont 18,9% dans le secteur privé et 12% dans le secteur public. Le PIB amorce une tendance décroissante entre 1985/86 et 1991/92. Son taux de croissance passe alors de 7% à -3,2%. En moins de six ans le PIB brut a subi une diminution globale d'environ 22,2%.

Ce phénomène cumulé à la pression démographique entraîne une chute du PIB par habitant qui se situe à 268.000 francs CFA en 1992/93. Il a fallu attendre 1994 pour enregistrer les premiers signes de renversement de tendance et de reprise de la croissance sous l'effet de la dévaluation.

Dans ce contexte, la récession économique a entraîné la dégradation des conditions de vie des ménages et environ 50,5% de la population vit dans les ménages dont les revenus sont en deçà du seuil de pauvreté. Cette situation varie suivant les régions. En effet, en zone rurale des Hauts Plateaux, 66% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 63,8% en zone de forêt et 56,7% dans les régions de savane.

Le retour à la croissance précédemment évoqué s'est traduit notamment par une relative amélioration des conditions de vie des populations à travers une légère amélioration des revenus et l'augmentation de la consommation, et la réhabilitation des infrastructures de base.

La baisse des revenus a été freinée et il est observé une tendance générale à leur relèvement tant en ville que dans les campagnes (revenus agricoles). La reprise de la production dans le secteur agricole d'exportation a généré d'importants revenus aux producteurs. En l'occurrence, les petits producteurs ruraux de cacao, de café et de coton ont tiré doublement profit du redressement continu des cours mondiaux de ces produits et des mécanismes de libéralisation de la commercialisation interne.

En outre, le Gouvernement met progressivement en place dans les provinces, avec l'appui des bailleurs de fonds, des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, à l'instar du Projet intégré de lutte contre la pauvreté et d'actions en faveur des femmes dans la province de l'Extrême - Nord, action pilote dont les principales composantes sont: la distribution des crédits aux paysans (particulièrement aux femmes) pour la réalisation de micro-projets productifs, l'augmentation de la production et la productivité agricoles et la mise en place des infrastructures économiques de base (routes et pistes rurales, ponts, magasins de stockage et de ventes).

Mesures Spécifiques et Objectifs

Le seuil de pauvreté au Cameroun est remonté et se situait en décembre 1997 à 148 000 FCFA par an et par adulte contre 78 000 FCFA en 1994. Cependant, près de 50% (38% de ménages environ) de la population totale peut être considérée comme le groupe des pauvres puisque, du point de vue alimentaire, elle consomme moins de 2400 calories par jour, valeur recommandée par la FAO comme seuil minimum, avec une répartition de 55% dans les zones rurales et de 22% dans les villes.

Aujourd'hui, trois faits majeurs traduisent la détermination du Cameroun à mener avec plus d'efficacité la lutte contre la pauvreté dans toutes ses dimensions pour son éradication:

- l'actuel mandat du Chef de l'Etat (1997-2004) placé sous le signe de la réduction durable de la pauvreté;

- l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement, en décembre 1998, de la Déclaration de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté au Cameroun. Ladite Déclaration est sous-tendue par des plans d'actions sectoriels détaillés conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du programme économique et financier à moyen terme soutenu par la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) avec le F.M.I. et le troisième Crédit d'Ajustement Structurel (C.A.S. III) avec la Banque Mondiale ;

- l'élaboration et l'adoption en Août 2000 du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Intérimaire qui a permis au Cameroun d'être éligible à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

3.1.1.2. Stratégie sectorielle de la santé, de l'eau et de l'assainissement

En dépit du faible volume de financement des infrastructures sanitaires et malgré les disparités régionales dans la couverture du pays et les problèmes liés à la qualité des services et du manque des médicaments, le Cameroun dispose d'une infrastructure sanitaire acceptable avec un budget qui est passé de 24048 millions en 1996/1997 à 69137 millions de F CFA en 2001/2002 et d'un nombre de personnel s qualifiés raisonnable (voir chapitre Réalisations).

Le système d'assainissement collectif est presque inexistant dans les principales villes du pays. Les plans d'assainissement élaborés pour Douala, Yaoundé, Bafoussam et 22 villes secondaires tardent à être exécutés à cause de l'importance des ressources financières à mobiliser. L'enlèvement régulier des ordures ménagères est devenu une réalité dans les grandes villes. Il faut relever cependant l'absence d'une politique intégrée de leur gestion (intégration des aspects ressources, organisation, éducation et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et de salubrité). Il convient enfin de signaler la création depuis décembre 1997 d'un Ministère de la Ville chargé d'améliorer, de manière durable, le cadre de vie des populations des chefs lieux des provinces et des villes de plus de 100 000 habitants.

Objectifs et mesures spécifiques :

La politique de santé a pour objectif principal « l'amélioration de l'état de santé des populations grâce à l'accroissement de l'accessibilité aux soins intégrés et de qualité pour l'ensemble de la population et avec la pleine participation des communautés ».

Les éléments essentiels de cette politique sectorielle de santé, intégralement repris dans la loi cadre n°96/03 du 04 janvier 1996 visent particulièrement :

- ❖ l'accessibilité universelle aux soins essentiels et de qualité à travers le développement des districts de santé ;
- ❖ le renforcement des systèmes de santé à tous les niveaux de la pyramide (central, intermédiaire et périphérique) ;
- ❖ la mise en place d'une politique de médicaments essentiels, génériques, économiquement accessibles au plus grand nombre de camerounais;
- ❖ l'implication des communautés au co-financement et à la co-gestion des services de santé (création des structures de dialogue à tous les niveaux telles que comités de santé, comités de gestion etc.) en vue de la responsabilisation de celles-ci vis-à-vis de leurs problèmes de santé ;
- ❖ le développement du partenariat entre les pouvoirs publics, les communautés bénéficiaires et tous les autres intervenants en matière de santé.

D'une manière globale, la politique sectorielle de santé s'articule autour de douze orientations à savoir :

- 1- Lutte contre les endémo-Epidémies/Surveillance Epidémiologique ;
- 2- Soins de santé primaires ;
- 3- Soins de référence ;
- 4- Santé de la Femme, de l'Enfant et des jeunes, Planification Familiale(SMI/PF) ;
- 5- Santé mentale ;
- 6- Médicaments et politique pharmaceutique ;
- 7- Médecine traditionnelle ;
- 8- Infrastructures et Equipements ;
- 9- Rationalisation de la Gestion du Personnel ;
- 10- Système d'Information Sanitaire et de Gestion ;
- 11- Financement du secteur Santé ;
- 12- Recherche Opérationnelle.

La Stratégie sectorielle de la santé en cours de finalisation permettra de traduire dans les faits les orientations sus évoquées.

3.1.1.3 Gouvernance

Au cours de ces dernières années, certaines décisions allant dans le sens de la bonne gouvernance ont conduit à des actions concrètes. C'est ainsi que de nombreuses lois libéralisant la vie politique et économique ont été adoptées et promulguées. Un an après Copenhague, la loi no 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972 a confirmé cette évolution par l'érection de la justice en un pouvoir formel, la création d'une Cour des Comptes à la Cour Suprême, du Conseil Constitutionnel, l'élargissement du pouvoir législatif à travers la création d'un Sénat et l'élargissement de la décentralisation à travers l'affirmation de la régionalisation.

Le nombre de partis politiques a connu une très forte évolution avec actuellement près de 120 partis légalisés dont 7 représentés à l'Assemblée Nationale. La deuxième vague des élections législatives et présidentielles s'est déroulée en 1997, ainsi que les premières élections municipales démocratiques.

Dix nouveaux départements, plusieurs arrondissements et districts ont été créés en vue de rapprocher l'administration des populations.

L'émergence de la société civile s'est renforcée avec une forte implantation de nombreuses associations et ONGs ; ces dernières sont de plus en plus associées à l'élaboration des politiques et stratégies de développement du Gouvernement.

Le secteur privé joue désormais un rôle de plus en plus important : il s'est instauré entre lui et l'Etat un dialogue affirmé à travers un organe de concertation dénommé le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé, présidé par le Premier Ministre et dont la deuxième session s'est tenue en janvier 1999 dans la capitale économique Douala.

Bien que les actions sus-évoquées aient déjà été engagées, certaines insuffisances existent encore vis à vis des principes de gouvernance, que sont en

l'occurrence le respect de la légalité, la compétence, la participation du plus grand nombre à la chose publique, le relèvement des conditions de vie des plus défavorisés, la prise en compte de la société civile, la décentralisation, la transparence et la performance.

Plusieurs organes prévus par la nouvelle Constitution ne sont pas encore mis en place. La participation des femmes à la vie publique s'avère encore insuffisante au regard de leur poids démographique (51%) : 10 femmes députés pour un parlement de 180 membres, une seule femme chef de parti politique, trois femmes ministres, deux femmes secrétaires générales de ministère, une seule femme maire sur 338 communes, moins de 1% de chefs d'entreprises.

Objectifs et Mesures Spécifiques :

Afin de pallier ces insuffisances et améliorer la gouvernance, le Cameroun vient d'adopter le Programme National de Gouvernance (PNG). En effet, en janvier 1996, le Gouvernement a créé un Comité ad hoc chargé de réfléchir sur un Programme National de la Réforme Administrative qui était alors en cours. Après l'élaboration du bilan diagnostic fait par ce Comité ad hoc, le Gouvernement a identifié et retenu cinq secteurs prioritaires sur lesquels des études devaient être menées pour améliorer la gouvernance au Cameroun. Il s'est agi de :

- ❖ l'Administration Publique ;
- ❖ la Décentralisation ;
- ❖ la Justice ;
- ❖ la Gestion Economique, Financière et Sociale ;
- ❖ la Participation des Citoyens et de la Société Civile à la Gestion des Affaires Publiques.

Afin de réaliser les priorités actuelles sur l'amélioration des conditions et du niveau de vie des citoyens, la mise en œuvre d'une justice sociale et le renforcement du système démocratique, le Programme National de Gouvernance apparaît comme un instrument au service du Gouvernement en vue d'instaurer au Cameroun :

- une administration publique performante et citoyenne ;
- une justice véritablement indépendante, garante de l'Etat de droit et de la sécurité juridique des citoyens et de leurs biens ;
- une gestion transparente et responsable du patrimoine national pour un développement humain durable qui profite à tous ;
- une participation patriotique et efficace de toutes les composantes de la communauté nationale, notamment des citoyens, du secteur privé et de la société civile, à la gestion des affaires publiques et au développement du pays ;
- des collectivités locales décentralisées autonomes capables de promouvoir le développement à la base parce qu'ayant bénéficié d'un transfert de compétence effectif et des moyens d'actions suffisants.

A ce jour, la première phase du Programme National de Gouvernance est achevée. Elle concerne la conception, la formulation et l'adoption du rapport des travaux des experts par le Gouvernement. Pour la réalisation de cette première phase, le gouvernement a bénéficié de l'appui technique du PNUD. Les modalités de

cette coopération ont été définies dans une convention d'assistance signée en juillet 1997 entre le gouvernement camerounais et cette institution.

La deuxième phase du Programme, consacrée à la mise en œuvre effective des recommandations du Plan d'Action du Rapport, est en cours.

En matière de corruption, un Plan Gouvernemental de Lutte contre la Corruption a déjà été élaboré. Sa mise en œuvre est assurée par un Comité ad hoc de lutte contre la corruption présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Ce comité ad hoc est assisté par un Observatoire de Lutte contre la Corruption doté d'un secrétariat technique, assuré par les Services du Premier Ministre. L'observatoire comprend des représentants du barreau, du milieu des affaires, des comités des droits de l'homme et des libertés, des ONG.

3.2 EXEMPLES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

De nombreux cadres de concertation ont été établis pour stimuler le partenariat entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé en vue d'une gestion économique raisonnable pour un développement durable.

Il en est ainsi :

- ❖ du Comité Inter-ministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP), qui est un cadre réunissant le gouvernement, les opérateurs économiques, les dirigeants des chambres consulaires ainsi que ceux des syndicats et groupements socioprofessionnels ;
- ❖ du Comité de Facilitation des Opérations du Commerce Extérieur au Port de Douala, créé en 1997 dont les travaux ont permis :
 - la mise en place d'un canal vert ;
 - l'institution d'un point unique de contrôle des marchandises ;
 - la création d'un guichet unique ;
 - et l'instauration d'un comité d'appel destiné à connaître les litiges sur la valeur des marchandises ;
- ❖ du Comité de Compétitivité créé en 1997 avec pour mission de :
 - identifier les obstacles à la compétitivité ;
 - proposer toute mesure visant à abaisser les coûts de transactions ;
 - suivre dans l'intérêt des parties la mise en œuvre des décisions arrêtées ;
 - *et concrétiser la liberté d'action et de mouvement de la femme.*

Il convient également de relever l'essor d'un partenariat multiforme dans les domaines suivants :

- Gestion des ressources naturelles, exemple de partenariat administration-communauté internationale-population locale à travers le projet GEF, partenariat Tropenbos-MINEF ;

- Fouilles archéologiques le long du pipeline Tchad Cameroun , partenariat COTCO,MINCULT,SNH.

Suivant la même logique de renforcement des concertations Etat/Société Civile, la réforme du secteur des transports a mis en place des structures co-gérées par l'Etat et les usagers, à l'instar du Fonds Routier et des Comités Consultatifs d'Orientation (CCO) au sein des ports autonomes et dans lesquels le secteur privé est fortement représenté. Les stratégies sectorielles de l'Education et de la Santé ainsi que le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont été élaborées sur la base des consultations participatives.

3.3 EXEMPLES CONCRETS DE L'EXPERIENCE DU GOUVERNEMENT DANS L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE ET DES MEDIAS DANS L'EDUCATION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMULATION DES POLITIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Programme National de Gouvernance (PNG), la mission d'implication des acteurs de développement à l'instar de la Société Civile dans les objectifs de développement durable et la mission de médiatisation et de communication se veut un élément clé, participatif d'explication, de mobilisation, de sensibilisation et de moralisation du peuple camerounais en vue d'associer le plus grand nombre de citoyens tant à la conception qu'à la réalisation et à la mise en œuvre des programmes et projets.

Ainsi, la stratégie du programme a consisté à procéder par étape en séquences, à savoir :

1^{ère} phase : conception et formulation du programme : actions médiatiques d'information du citoyen et de l'opinion sur l'existence du PNG au Cameroun, sur ses initiateurs, son cadre institutionnel et son déroulement suivant le programme ci-après :

Dates	Activités menées
11 Août 1998	Diffusion radiotélévisée des textes du PM organisant le cadre institutionnel du PNG et constituant les diverses équipes de travail ;
12 – 16 Août 1998	Présentation radiotélévisée et à la presse du PNG : fondements, structures, objectifs, ambitions ;
17 - 21 Août 1998	Compte rendu et suivi des réunions de prises de contacts et de lancement des travaux des comités sectoriels suivants : Justice, gestions économique financière et sociale, décentralisation, administration publique, société civile ; et point de presse du Coordonnateur National du Programme ;
26 Septembre – 4 Octobre 1998	Suivi et couverture des comités sectoriels avec compte rendus radiotélévisés et à la presse écrite publique et privée ;
8 Octobre 1998 – 19 Février 1999	Séminaire d'évaluation à mi-parcours, séminaires des comités sectoriels et séminaire national d'évaluation et de validation technique du Programme.

Source : PNG Juin 1999

2^{ème} phase : mise en oeuvre du programme

L'accent a été mis sur la communication et l'éducation: informations médiatiques des citoyens, campagne d'explication envers les partenaires pour les convaincre de soutenir le programme à travers des missions en provinces, des dîners de presse, des émissions spéciales radiotélévisées en langues officielles et nationales, des microprogrammes sur les thèmes du programme, affichages etc.

3.4 COMMENTAIRE SUR L'IMPACT DE L'APPROCHE POLITIQUE ET DES ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

La participation au niveau national est aujourd'hui reconnue comme un facteur essentiel pour l'élaboration de politiques et de programmes efficaces notamment de lutte contre la pauvreté. Elle permet notamment de réaliser cinq objectifs :

- 1) renforcer l'équité et la cohésion ;
- 2) tenir compte des voix de tous, à savoir toutes les composantes de la société ;
- 3) établir la responsabilité et la transparence ;
- 4) définir des principes de base permettant de procéder aux nécessaires réformes institutionnelles internes ;
- 5) enfin, favoriser, grâce à une confiance accrue, la nécessité d'une légitimité publique.

Il devient nécessaire de créer une structure supra fonctionnelle et multidimensionnelle chargée de la supervision de la mise en œuvre par les structures compétentes des stratégies et politiques établies et de leurs suivi-évaluations, de la gestion des contraintes et des difficultés émergentes et de la réorientation stratégique des programmes et projets de développement durable.

La population camerounaise pourra ainsi s'approprier tout le programme lié au DSRP, gage d'une réussite certaine de sa mise en œuvre pour une réduction sensible et durable du phénomène de la pauvreté.

IV

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

Développement et croissance économiques durables.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, les actions du Cameroun ont porté sur :

- des réaménagements institutionnels ;
- des réadaptations du cadre juridique ;
- des réformes dans les approches et cadres de concertation ;
- la redynamisation de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

En se dévouant désormais au rôle principal de régulateur, le gouvernement camerounais a davantage libéralisé tous les secteurs d'activités sociales, politiques, économiques et juridiques, pour inciter les populations, la société civile et les ONG à mieux s'impliquer avec responsabilité dans les activités de développement durable.

Pendant la ferme détermination du Cameroun à aller de l'avant pour relever tant le défis de la mondialisation que celui du développement durable se confronte à des obstacles qu'il conviendra certainement de surmonter :

- l'insuffisance des financements intérieurs et extérieurs ;
- le faible pouvoir d'achat des populations ;
- les pesanteurs liées à la mondialisation.

Les politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable devraient comporter les objectifs fondamentaux suivants :

- ❖ la consolidation et l'amélioration de la qualité de la croissance;
- ❖ la satisfaction des besoins essentiels en matière d'emploi, de nourriture, d'énergie, d'eau et d'hygiène;
- ❖ le maintien d'un niveau de peuplement viable;
- ❖ la préservation et l'amélioration de la base de ressources;
- ❖ la réorientation de la technologie et la gestion du risque;
- ❖ la fusion des questions environnementales et économiques, tout en tenant compte des meilleurs potentiels avec les conditions et les opportunités du futur lors de la prise des décisions;
- ❖ l'amélioration de la participation de toutes les parties prenantes dans le processus décisionnel.
- ❖ le renforcement des programmes d'Information, Education, Communication (IEC) ;
- ❖ le développement des villages pour limiter l'exode rural, et partant le surpeuplement des grandes villes.

En vue de l'imbrication de l'environnement à l'économie, les trois conditions suivantes devraient être remplies pour que le développement soit viable :

- ❖ le taux d'exploitation des ressources renouvelables ne doit pas excéder leur taux de régénération;

- ❖ le taux d'extraction des ressources non renouvelables ne doit pas dépasser le taux de mise au point des substituts de ressources renouvelables;
- ❖ les taux de pollution et de production de déchets ne doivent pas excéder les taux d'assimilation des substances polluantes.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait réaliser une société viable en se conformant aux principes suivants :

- ❖ respecter la communauté de la vie;
- ❖ améliorer la qualité de la vie;
- ❖ préserver la vitalité et la diversité de la Terre;
- ❖ réduire au minimum l'épuisement des ressources non renouvelables;
- ❖ changer les comportements et habitudes individuels;
- ❖ donner aux collectivités les moyens de gérer leur propre environnement;
- ❖ créer un cadre national propice à l'intégration du développement et de la conservation;
- ❖ intégrer l'aspect genre dans tous les processus de développement.

BIBLIOGRAPHIE

Banque Mondiale (1994), Rapport Cameroun: Diversité, Croissance, et Réduction de la pauvreté, Yaoundé.

BUCREP (1998), Enquête Démographique et de Santé Cameroun EDSC - II, Yaoundé.

Cameroun (1997), Document cadre de Politique Economique et Financière à Moyen Terme.

Cameroun (1997), Rapport National du Cameroun Rio + 5 sur la mise en œuvre de l'Agenda 21, Yaoundé.

Cameroun (1998), Déclaration de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté, Yaoundé.

Cameroun (2000), Plan d'action prioritaire pour la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance (PNG), Yaoundé.

Cameroun (2000), Programme National de Gouvernance (PNG) du Cameroun, Yaoundé.

Cameroun (2000), Rapport National sur le suivi du Sommet mondial sur le développement social, Yaoundé.

Cameroun (1994), Décret n° 94/259/PM du 31 Mai 1994 portant création d'une Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD).

INACK INACK (1998), Etude sur la Situation Economique et Sociale du Cameroun en 1997/98 et Perspectives pour 1999/2000, Yaoundé.

MINEDUC/MINEFI (2000), Stratégie sectorielle de l'éducation, Yaoundé.

MINEF, Rapports sectoriels 2000/2001.

MINEFI (1997), Rapport sur le Développement Social, tome I, Yaoundé.

MINEFI (2000), Rapport économique et financier du Cameroun exercice 1999/2000, Yaoundé.

MINEFI (2000), Document de Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière en République du Cameroun.

MINEFI (2000), Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) Intérimaire, Yaoundé.

MINEFI (2001), Rapport Général du Séminaire atelier de validation du questionnaire de l'ECAM 2001 et des indicateurs de suivi-évaluation du programme de réduction de la pauvreté, Yaoundé.

MINEFI /FAO/OMS (1995), Plan d'Action National sur la Nutrition, Yaoundé.

MINEFI/DSCN (1999), Annuaire Statistique du Cameroun, 1998, Yaoundé.

MINEFI/DSCN (2000), Annuaire Statistique du Cameroun 1999, Yaoundé.

MINEFI/PNUD (2000), Rapport sur le Développement au Cameroun : Société civile et développement, Yaoundé.

MINSANTE (1998), Rapport provisoire d'activités exercice 1997/98, Yaoundé.

MINSANTE/MINEFI (2000), Stratégie sectorielle de la Santé, Yaoundé.

NATIONS UNIES (1996), Rapport des Nations Unies sur les Etablissements Humains, NY.

NATIONS UNIES (1998), Cameroun: Evaluation Commune de la Situation Economique.

Nations Unies (1995), Version grand public de l'Agenda 21 et des autres Accords de Rio, Sommet de la Terre 1992.

PNUD (1996), Rapport sur le Développement Humain au Cameroun, Yaoundé.

PNUD (1999), Coopération pour le développement, Cameroun, rapport 1998.

PNUD/MINEFI (1999), Rapport national du Cameroun pour la conférence sous-régionale africaine de suivi du sommet social: Sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.